

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 septembre 2023

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette seizième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi Mme Rosanna Vaccaro, secrétaire suppléante, pour sa présence et qui remplace ce soir M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe région et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance. Il précise qu'un photographe mandaté par la Municipalité sera présent ce soir.

D'emblée, le président tient à remercier les Conseiller·ère·s pour la confiance qu'il·elle·s lui ont accordée lors de son élection en juin dernier. Il espère surtout qu'il·elle·s seront clément·e·s avec lui s'il y a quelques coquilles lors de sa première séance en qualité de président, laquelle s'annonce bien chargée.

Il aimerait encore ajouter que c'est une semaine très importante pour l'histoire de la Suisse, mardi dernier ayant été le jour des 175 ans de la Constitution, dont il a eu l'occasion d'en faire mention lors de son discours du 1^{er} Août.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusé·e·s (Mmes Fabienne Bill, Isabelle Kunze, Stéphanie Larrivé, Sabine Million Courvoisier et Stella Motta Larrivé, MM. Daniel Calabrese, Jean-Paul Duarte, Nikhil Duella, Jérôme Frachebourg, Jean-Philippe Genoud, Dominique Pernet et Michael Sordet).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 44, lequel leur a été transmis par voie informatique. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 31 juillet 2023, le Bureau a été informé de la démission de M. Cédric Amaudruz, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Cédric Amaudruz qui a œuvré au sein du Conseil communal de nombreuses années.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Cédric Amaudruz aura lieu lors de la présente séance.

- Par courrier du 15 août 2023, le Bureau a été informé de la démission de Mme Noémie Villois, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie Mme Noémie Villois qui a œuvré au sein du Conseil communal de nombreuses années.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant Mme Noémie Villois aura lieu lors de la présente séance, tout comme la nomination d'un-e membre de la Commission d'aménagement du territoire dont elle était membre.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion :
 - **Motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux ».**

Le Bureau a été informé ce jour que M. José Caiano, l'un des signataires initial de cette motion, avait retiré son nom. Le président demande à M. Marc Morel s'il désire développer cette motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. La motion sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - **Postulat de M. José Caiano, Mme Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie ».**

Le président demande à M. José Caiano s'il désire développer ce postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 4 interpellations :
 - **Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Canicule en classe ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « 1^{er} Août : pour que la fête soit encore plus belle ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. David Mayer intitulée « Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale de nos jeunes ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Pour un registre public des intérêts et participation des membres de la Municipalité. Quelle est la position de notre Exécutif ? ».**

- M. Pierre-Alain Bringolf : déclare que bien que le sujet soit certainement digne d'intérêt et de débat, cette interpellation ne sera pas soutenue par le groupe GDG Gens de Gland dans la mesure où elle n'a pas fait l'objet de débat ou de présentation au sein de celui-ci. Faute d'avoir pu en discuter au sein du groupe, ce dernier ne soutiendra pas cette interpellation.

- Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 2 Conseillers.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2023.

4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 43** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023.
8. **Préavis municipal n° 44** relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour :
 - les travaux de surélévation et de rénovation du collège;
 - les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs.
9. **Préavis municipal n° 45** relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.

Préavis – Première lecture

10. **Préavis municipal n° 46** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024.
11. **Préavis municipal n° 47** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de :
 - rénovation énergétique du temple Saint-Paul et de la salle de paroisse;
 - restauration du campanile.
12. **Préavis municipal n° 48** relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE.

Autres objets

13. Motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux ».
14. Postulat de M. José Caiano, Mme Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie ».
15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal », ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : Une promenade autour de la Ville pour notre bien-être ».
16. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Canicule en classe ».
17. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « 1^{er} Août : pour que la fête soit encore plus belle ».
18. Interpellation de M. David Mayer intitulée « Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale de nos jeunes ».
19. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Pour un registre public des intérêts et participation des membres de la Municipalité. Quelle est la position de notre Exécutif ? ».

Divers

20. Nomination d'un·e membre de la Commission d'aménagement du territoire.
 21. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - M. Yves Froidevaux : déclare que la plateforme PS-Les Vert-e-s propose la suppression, à l'ordre du jour, du point n° 7 concernant le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023. Les Conseiller·ères ont entre-temps reçu une proposition d'amendement pour un montant qui est presque le même que le préavis initial, avec un nombre de pages et d'explications importantes, et les membres de la plateforme PS-Les Vert-e-s estiment que la Commission des finances (ci-après : COFIN) doit pouvoir se saisir de ces

questions. Ce n'est en tout cas pas une remise en cause de certains points de ces compléments, mais les membres de la plateforme PS-Les Vert-e-s souhaitent que la COFIN complète son rapport dans la mesure du possible par rapport à ces points et demandent donc le retrait de cet objet à l'ordre du jour.

- M. Gilles Davoine : va essayer de rappeler ce qui se passait avant 2016. Ce genre de crédits complémentaires au budget passaient au Conseil communal par sa vérification lors des comptes, donc 6 mois après la fin de l'année précédente, parce qu'il y a toujours des budgets qui sont un peu dépassés, on ne peut pas y couper malheureusement. Et ce sera d'ailleurs le cas aussi pour les mois qui viennent dans la mesure où de nouveaux préavis seront présentés en septembre, octobre, novembre et décembre, et il y aura des éléments qui seront dépassés, lesquels seront effectivement soumis au Conseil communal dans le cadre des comptes. Depuis un certain nombre d'années, la Municipalité fait preuve d'une transparence accrue en soumettant déjà, au bout de 6 mois, des éléments de budget complémentaire, ce qui était une nouveauté à l'époque. Et dans ce cadre-là, la Municipalité a voulu faire l'objet d'une transparence encore plus accrue dans la mesure où elle a constaté que la présente séance du Conseil communal a lieu assez tardivement par rapport aux autres années et elle s'est dit que comme il y avait des éléments de budgets qui étaient dépassés, elle allait les ajouter pour que les Conseiller-ère-s en aient une pleine connaissance, alors qu'il n'existe aucune obligation par rapport à cela.

Donc les membres de la plateforme PS-Les Vert-e-s peuvent toujours partir sur l'idée de repousser cet objet et d'aller plus loin, ce qui poserait quelques problématiques au niveau temporel, mais on est finalement en train de reprocher une transparence accrue de la part de l'Exécutif. Si la Municipalité n'avait pas présenté cela sous la forme d'amendements et si elle n'était pas venue avec ces éléments-là, lesquels lui sont maintenant reprochés, et bien ces derniers auraient fait l'objet d'une vérification par le Conseil communal dans le cadre des comptes 2023, en juin 2024. Donc c'est assez étrange. Il a l'impression qu'il y a une sorte de cabale qui se mène dans ce Conseil communal, c'est dommage. Parce que, une nouvelle fois, il pense que tout le monde tire à la même corde, que le but est le même, et que là la Municipalité fait l'objet de clarification et de transparence en donnant ce genre d'informations aux Conseiller-ère-s, et puis après on vient le lui reprocher en disant que la COFIN devrait aussi se pencher dessus. Bon, très bien, pourquoi pas finalement. Cela va retarder les éléments, la Municipalité va peut-être être embêtée pour certaines choses, mais ce qu'il veut dire par-là c'est qu'il ne faut pas tout confondre. Ce n'est pas que la Municipalité fait mal les choses, au contraire, c'est parce qu'elle veut que les Conseiller-ère-s aient le plus d'éléments possibles avec le plus de transparence possible. C'est ce que la Municipalité essaie de faire en tout temps, ce qu'en général la COFIN a l'amabilité de bien vouloir reconnaître.

- M. Yves Froidevaux : voit qu'il a agacé le Municipal des finances, ce n'était pas le but. Il est un peu surpris d'entendre que la Municipalité a décidé de faire preuve de transparence et de bonté envers les Conseiller-ère-s, puisqu'il rappelle l'art. 11 du Règlement sur la comptabilité des communes qui dit qu'au-delà de la compétence municipale qui est de CHF 50'000.-, tout dépassement de crédit au budget doit venir devant le Conseil communal pour approbation. Il ne s'agit donc pas simplement de bonté de la part de la Municipalité, c'est simplement la loi. Il remercie la Municipalité d'être transparente parce qu'il y a effectivement des montants qui sont inférieurs à CHF 50'000.- et qui pourraient passer en compétence municipale, mais pour un certain nombre de montants ce n'est pas le cas, et il est obligatoire qu'ils passent devant le Conseil communal. Il invite donc les Conseiller-ère-s à bien évidemment accepter cette suppression de point à l'ordre du jour.

- M. Gilles Davoine : déclare que c'est juste faux, c'est dommage. Premièrement, les compétences de la Municipalité de CHF 50'000.- concernent uniquement les dépenses totalement inattendues et urgentes. Ce n'est pas le cas de la plupart des choses, la Municipalité a d'ailleurs fait un tri dans ce budget complémentaire qui est très clair, avec 3 postes différents. Elle ne se dit pas « on a CHF 50'000.- à disposition, on peut faire ce qu'on veut ». Certaines municipalités le font en disant que ce sont des compétences municipales, mais la Municipalité de Gland ne le fait jamais. Et la loi ne dit pas cela. Le Règlement sur la comptabilité des

communes dit très clairement que c'est pour des cas imprévisibles ou urgents, ce qui n'est pas le cas ici, la Municipalité les présente et les a catégorisés. Et à nouveau, cela doit effectivement passer devant le Conseil communal à un moment ou à un autre. Quand vont passer les cas de septembre, octobre, novembre et décembre devant le Conseil communal ? Ils vont avec les comptes, comme déjà dit. Et pendant de nombreuses années cela s'est fait de cette manière, tout passait avec les comptes, y compris les mois de janvier à juin. La Municipalité a fait preuve de transparence, ce n'est pas du tout une obligation légale que de venir en milieu d'année pour demander la validation de ce qui a été fait jusqu'à présent parce que cela lui paraît plus correct. Mais en vérité, si cela part dans cette idée-là, et bien la Municipalité procèdera comme à l'époque de son prédécesseur M. Daniel Collaud et reviendra au mois de juin avec les comptes, comme le font d'ailleurs la plupart des municipalités et qui est parfaitement légal. Ou alors ce qu'a fait la Municipalité pendant des années était illégal et ce que font la plupart des autres communes l'est aussi. L'article lu par M. Yves Froidevaux dit juste qu'effectivement, au moment des comptes, cela doit être validé par le Conseil communal. Il est de toute façon impossible de faire autrement puisque depuis maintenant jusqu'à décembre il y aura aussi dépassements et évidemment qu'ils ne peuvent pas être validés par un préavis sur le budget complémentaire.

- M. Michel Girardet : relève que sur la moitié de la somme faisant l'objet de cet amendement, il y a quand même CHF 100'000.- prévus pour être redistribués à la population. En cas de report, la population sera privée de ce montant pour faire des améliorations des bâtiments. Il trouve donc que ce serait mal fait de reporter ce point. Une discussion pourra avoir lieu sur l'amendement présenté par la Municipalité, et si certains postes ne conviennent pas, ils pourront être ôtés. Mais il trouve qu'il serait dommage de reporter et de renoncer à aider la population par ces subventions.
- M. Raphaël Grandjean : soutient totalement M. Michel Girardet et encourage les Conseiller-ère-s à ne pas accepter la proposition de M. Yves Froidevaux.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

La proposition de retrait du point n° 7 à l'ordre du jour est refusée à une large majorité, 12 oui, 4 abstentions signifiées.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité.

2. Assermentation de 2 Conseillers

- Suite à la démission de M. Cédric Amaudruz, le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par M. Théophile Mounier, prochain des « viennent-ensuite » du parti GDG Gens de Gland.

M. Samuel Freuler, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Théophile Mounier :

« M. Théophile Mounier est né en France en 1977 sur les bords du Lac du Der en Champagne. Il est diplômé du NEOMA Business School et est titulaire de 2 masters en finance et en management. Il embrasse une carrière internationale qui l'emmène dans plus de 10 pays en travaillant pour des groupes industriels tels que Michelin, Renault et Nissan. Ce parcours le conduit en Suisse en 2008, alors qu'il rêvait de Californie et de Silicon Valley. Il fut séduit par La Côte lémanique, ses paysages et le dynamisme de son économie. Il décide alors d'y poser ses valises et convainc rapidement sa compagne de venir s'installer avec leur petit garçon. La petite famille s'installe à Gland en 2010 et s'agrandit un an plus tard avec la naissance de leur fille. Théophile est naturalisé en 2021. Entre temps, il travaille pour différentes sociétés, cofonde une start-up technologique issue de l'EPFL, travaille en fusion et acquisition, puis occupe différents postes de directeur financier dans des PME en forte croissance. Il se spécialise dans la levée de

fonds et le développement de sociétés. Il pratique le vélo, la voile et le ski avec ses 2 ados, mais le plus souvent c'est au parcours Vita de Gland que l'on peut le croiser. Il aime aussi les beaux-arts et s'adonne au dessin et à la peinture durant son temps libre.

Rejoindre le Conseil communal de Gland, c'est contribuer aux biens publics, au rayonnement de la Ville et veiller à ce que celle-ci se développe de manière raisonnée et harmonieuse.

Je vous prie de lui faire un bon accueil. »

- Suite à la démission de Mme Noémie Villos, le Bureau a été informé que la précitée serait remplacée par M. Pablo Gomez, prochain des « viennent-ensuite » du parti PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland.

Mme Léonie Wahlen, au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, présente M. Pablo Gomez :

« Je vous présente Pablo Gomez, 51 ans, marié et père de 2 filles. Originaire de la région lausannoise, il réside à Gland depuis 19 ans, où il est bien intégré à la vie locale. Fort de 30 ans d'expérience, il a bâti une carrière solide dans le secteur financier. Actuellement, il occupe le poste de responsable du contrôle financier du contrôle interne dans une société basée à Genève. Passionné de politique depuis son plus jeune âge, Pablo s'intéresse autant à la scène politique locale qu'internationale. Sportif dans l'âme, il est également un fervent amoureux de la montagne, et il cultive cette passion à travers la pratique régulière du vélo, de la course à pied et du ski. »

- Le président invite MM. Théophile Mounier et Pablo Gomez à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.
- Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 62.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2023.

4. Communications du Bureau

- Le 18 juin 2023 ont eu lieu les votations fédérale et cantonale. Les résultats sont disponibles sur le site Internet de la Confédération, du Canton et de la Commune.
- Le 3 juillet 2023 a eu lieu la passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil communal, à laquelle étaient également invités les membres de la Municipalité et les président·e·s et chef·fe·s des groupes politiques représentés au Conseil communal. Ce fut un moment chargé d'émotion qui s'est terminé par un repas en commun.

Le président profite de l'occasion pour remercier son prédécesseur, M. Rupert Schildböck, et son Bureau pour la bonne conduite des affaires de ce Conseil communal pendant son année de présidence et pour les précieux conseils qu'il lui a donnés pour cette année.

- Le 1^{er} Août 2023, la ville de Gland a célébré la Fête nationale, laquelle relevait un moment particulier car il s'agissait des 175 ans de la Constitution. Il a eu l'occasion de parler de cet anniversaire lors de son premier discours en tant que président. Ce fût un exercice très formateur mais quelque peu stressant.
- Le 7 août 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 9 août 2023, le Bureau a adressé un courrier aux président-e-s et responsables des groupes politiques concernant le système de vote électronique à l'aide du logiciel Sunvote de la société MeerKathe SA testé lors de la séance du 15 juin dernier. Un délai au 30 septembre 2023 leur a été imparti pour communiquer toute remarque ou proposition éventuelle au Bureau.
- Par courrier du 28 août 2023, le Bureau a été informé de la démission de M. le Municipal Thierry Genoud, avec effet au 30 septembre 2023. Au nom du Conseil communal, le président le remercie chaleureusement pour son investissement pour la ville de Gland et lui souhaite une bonne suite.

Après consultation entre la Municipalité, le Bureau et les groupes politiques représentés au Conseil communal, la date du 1^{er} tour de l'élection complémentaire est fixée dimanche 3 mars 2024.

- Le 4 septembre 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 12 octobre prochain.
- Le 5 septembre 2023, la 1^{ère} vice-présidente s'est rendue à Nyon à la réception donnée en l'honneur de M. Laurent Miéville, président du Grand Conseil vaudois.
- Par courrier de ce jour, le Bureau a été informé de la démission de M. Maurizio Di Felice, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Maurizio Di Felice qui a œuvré de nombreuses années au sein du Conseil communal, qu'il a présidé à 2 reprises.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Maurizio Di Felice aura lieu lors de la prochaine séance du 12 octobre prochain, tout comme la nomination d'un-e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales dont il était membre

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Organisation de la Municipalité

- S'agissant de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC), M. Yves Reymond, président du Comité directeur (ci-après : CoDir) depuis 2002 alors qu'il siégeait à la Municipalité comme Municipal puis comme Syndic, et ensuite comme délégué de la Municipalité de Gland, a annoncé sa démission pour le 30 septembre prochain. La Municipalité tient à saluer le travail réalisé par M. Yves Reymond durant toutes ces années au service de la ville de Gland et de l'APEC, ainsi que pour sa forte implication, notamment dans le projet de la nouvelle STEP prévue au Lavasson.

Pour lui succéder au sein du CoDir, la Municipalité a délégué Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, qui sera présentée au Conseil intercommunal de l'APEC lors de l'assemblée qui aura lieu le 21 septembre prochain.

- La Municipalité a pris acte de la démission de M. le Municipal Thierry Genoud pour le 30 septembre prochain, après 17 ans d'engagement, notamment au sein du dicastère « Bâtiments et Urbanisme ». Il aura marqué l'histoire de la Municipalité par sa présence, mais elle reviendra sur cette démission dans le point « Divers et propositions individuelles ».

Pour assurer la suppléance en attendant l'élection d'une ou d'un nouveau municipal, les membres de la Municipalité se sont réparti le travail afin de garantir la continuité des activités au sein du dicastère « Bâtiments et Urbanisme » et au sein de la Municipalité. En ce qui concerne les dossiers de la police des constructions et de l'urbanisme, la suppléance sera assurée par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger. S'agissant des dossiers des bâtiments communaux, la suppléance sera assurée par Mme la Municipale Jeannette Weber.

En ce qui concerne les délégations hors Municipalité, les changements suivants sont intervenus :

- APEC (en remplacement de Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et de M. le Municipal Thierry Genoud) : Mme la Municipale Jeannette Weber et M. le Municipal Gérald Creteigny.
- Service de défense incendie et secours (SDIS) : Mme la Municipale Jeannette Weber.
- Par ailleurs, la Municipalité a maintenu le mandat de M. Thierry Genoud au sein du Conseil d'administration de Télé-Dôle, ceci jusqu'à l'arrivée du nouveau membre au sein de la Municipalité.

Une fois la Municipalité à nouveau au complet, une nouvelle discussion aura lieu concernant la répartition des tâches et cela sera porté à l'ordre du jour d'une séance de Municipalité.

Concernant les délégations jusqu'à la fin de la législature, M. le Municipal Gilles Davoine siègera désormais au sein du Conseil d'administration de la SEIC et Mme la Syndique Christine Girod siègera au sein du Conseil d'administration de ThermorésÔ.

Développement durable

Dans le cadre de son Plan climat, en particulier s'agissant des axes 3 (Consommation de biens et services) et 6 (Accompagnement au changement), la Municipalité organise 4 ateliers appelés « Les Mardis durables » destinés à la population, en collaboration avec l'association Zéro Waste Switzerland et La Fresque du Climat. Ces ateliers sont là pour continuer la promotion du Plan climat, parler des biens de consommation et des services, et prendre l'habitude du changement.

Ces ateliers ne nécessitent aucune connaissance préalable, sont gratuits et une collation est offerte aux participant-e-s à la fin. Les Conseiller-ère-s sont très cordialement invité-e-s à y participer. Les inscriptions peuvent se faire sur le site Internet www.gland.ch/mardis-durables.

Approvisionnement énergétique

Les préparatifs anticipant une potentielle situation d'approvisionnement en énergie tendue continuent et la Municipalité recevra début octobre des appareils Polycom prévus pour l'équipement des points de rencontre d'urgence (PRU), en accord avec les missions données aux communes par le Conseil d'État.

Tout l'appareillage est fourni par les autorités cantonales et permet de contacter les services d'urgences même en cas de délestage et donc en l'absence de réseau cellulaire. Ce matériel sera testé puis gardé durant toute la période critique.

Cyclomania

L'action de promotion du vélo Cyclomania est désormais pratiquement à mi-chemin et court cependant jusqu'à fin du mois de septembre. C'est désormais la troisième fois que la ville de Gland participe à ce défi avec Prangins et Nyon, et avec Rolle depuis cette année. Le record de participant-e-s a déjà été battu.

Ressources humaines

- Elle a le plaisir de relever que M. Daniel Freires de Matos, concierge du bâtiment communal de la Grand'Rue, a suivi une formation professionnelle en emploi et a réussi son CFC. Au nom de la Municipalité, elle lui adresse toutes ses félicitations. Faire un apprentissage en emploi et à l'âge adulte n'est pas facile et demande beaucoup de persévérance et de travail, mais il a réussi avec brio.
- M. Loïc Perrouelle, assistant de sécurité publique (ASP) a passé d'un contrat de durée déterminée à un contrat de durée indéterminée et a donc été engagé.
- Mme Laetitia Garnier, Cheffe du groupe ASP, et de Mme Eve Roy, qui travaillait à la billetterie du Théâtre de Grand-Champ, ont quitté l'Administration au 31 août 2023.
- Quant aux apprentis, la Municipalité tient à féliciter M. Alessio Verzaro, qui arrive en fin de contrat et qui a obtenu sa Maturité professionnelle commerciale. Fin de contrat d'apprentissage également pour Mme Justine Fossati, techniscéniste, et M. Miguel Azevedo, employé de commerce, lesquels vont poursuivre leur formation.

La Municipalité adresse ses remerciements à ces collaborateur-trice-s pour le travail réalisé pour la commune de Gland et leur souhaite plein succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

Le 14 août dernier, la Municipalité a eu le plaisir d'accueillir son nouveau Secrétaire municipal, M. Philippe Bovey. D'entente avec le président du Conseil communal, elle a le plaisir de le présenter en personne et de lui passer la parole afin qu'il adresse quelques mots au Conseil communal.

- M. Philippe Bovey : s'adresse en ces termes à l'Assemblée.

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Je suis très content d'avoir cette possibilité de vous saluer, exactement un mois jour pour jour après avoir commencé à travailler comme Secrétaire municipal. Cela a été, vous vous en doutez, une période assez intense, où je découvre à très haute dose le dynamisme non seulement de votre Ville, que je ne connaissais pas, mais également le dynamisme de l'Administration qui est au service de cette ville. C'est évidemment un peu impressionnant encore, mais si je me projette un peu au-delà de l'émotion des premiers jours, c'est surtout très motivant de voir à quel point et cette ville que je ne connais pas, et l'Administration publique qui est également un territoire que je ne connais pas encore, sont éloignées des clichés et des représentations que l'on peut avoir sur ce domaine. Je trouve cela très motivant, je voulais vous le dire après un mois, j'espère qu'on aura l'occasion de faire plus ample connaissance que durant 10 secondes au moment d'une assemblée officielle, à l'occasion d'un dossier, d'un sujet de conversation qui nous concerne, vous comme législatif et nous comme administration.

Je vous remercie de votre accueil et vous souhaite une bonne séance. »

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Après une absence de 3 ans, la Fête multiculturelle revient le 4 novembre prochain, à la Salle communale, dès 18h00. Des groupes de musique et des danseurs, ainsi que des tables gourmandes de quelques pays représentés dans la Commune, permettront à la population de passer un excellent moment dans une ambiance propre au partage et à la fête. Il reviendra avec le programme complet lors de la prochaine séance du Conseil communal. Il remercie d'ores et déjà la Commission d'intégration, dont certain-e-s membres font partie du Conseil communal, pour son engagement à l'organisation de cet événement et qui fait un travail magnifique.
- Le SDIS Gland-Serine a tenu hier soir son Conseil intercommunal à Burtigny. Le budget 2024 a été validé à l'unanimité des membres présent-e-s. Par rapport à 2023, une légère augmentation des charges de CHF 20'334.- est notamment due au soutien accordé à l'organisation du Survival Firefighter Challenge Apollo, un concours qui met en concurrence des équipes de pompiers à l'échelle européenne et qui se tiendra pour la première fois en Suisse, à Gland, les 11 et 12 mai 2024. Par contre, la participation des communes diminue de CHF 4'665.80 sur un budget total de CHF 918'975.30. Les choses sont donc maîtrisées.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Retour sur le Plan canicule

Le Plan canicule a été déclenché le 17 août avant d'être levé le 25 août au soir. Ce sont plus de 100 habitant·e-s de plus de 75 ans qui ont demandé à ce qu'un suivi de la part de l'Administration soit effectué. Une quinzaine de collaborateur·trice-s se sont chargé·e-s des appels téléphoniques quotidiens et une dizaine de visites à domicile, suite à des appels infructueux, ont été effectuées par les ASP. Elle profite de l'occasion pour remercier les collaborateur·trice-s de l'Administration pour le suivi actif et précis des habitant·e-s glandois-es.

Nouvelle saison 2023-2024 à Grand-Champ

Les 22 et 23 septembre 2023, le Service de la culture lance la nouvelle saison en proposant un beau concentré de tout ce qui sera proposé durant l'année. Il y aura du théâtre acrobatique, des contes musicaux, des afterworks, du cinéma et aussi des occasions de découvrir la nouvelle salle des Colonnes en version cinéma ou café-théâtre. Les abonnements découverte ou grande découverte, ainsi les pass famille, sont en vente sur le site Internet de la Commune.

La Côte Flûte festival

Le festival propose l'intermezzo du 5 au 8 octobre 2023 à Grand-Champ et au Château de Prangins. Cette année, c'est la version intermezzo, qui est un peu plus légère que le festival qui est proposé les autres années. Cette édition proposera divers concerts et ateliers, ainsi qu'un concours sur les 3 jours. La billetterie est en ligne sur le site Internet www.flutefestival.ch.

Sunday Training en lien avec cancer du sein

Afin de sensibiliser la population sur l'importance de bouger pour lutter contre le cancer du sein, un programme sportif est proposé durant toute la matinée du dimanche 8 octobre 2023 à la Salle communale.

Art-Gland

Cette année, l'Association des peintres et sculpteurs fête ses 30 ans. L'exposition collective aura lieu du 19 au 29 octobre 2023, avec un vernissage le 19 octobre dès 18h00 et un finissage le 29 octobre dès 16h00. Toutes les informations se trouvent sur le site Internet www.artgland.ch.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Finances

- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui arrivait à échéance le 11 juillet 2023 et qui était au taux de 1,6 %, a été renouvelé sans mouvement de capital auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 11 octobre 2023, au taux de 1,88 %.
- Un emprunt de CHF 3 Mios auprès de la Banque Vontobel, qui arrivait à échéance le 30 août 2023 et qui était au taux de 1,79 %, a été remboursé.
- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la ville de Meilen (ZH), qui arrivait à échéance le 31 août 2023 et qui était au taux de 1,75 %, a également été remboursé.
- Un nouvel emprunt de CHF de 8 Mios a été contracté auprès de la Fondation d'institution supplétive FVP BVG Stiftung, pour 3 mois, avec échéance du 30 novembre 2023, au taux de 1,92 %.
- Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui arrivait à échéance le 31 août 2023 et qui était au taux de 1,79 %, a été renouvelé à hauteur de CHF 5 Mios pour 2 mois, avec échéance au 31 octobre 2023, au taux de 1,87 %.

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 59/2014 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du centre scolaire des Perrerets	
Crédit d'investissement accordé	CHF 6'168'000.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 6'404'760.55
Total des subventions reçues	CHF 251'987.35
Investissement net	CHF 6'152'773.20, soit 99,75 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 15'226.80
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	CHF 1'756'046.60
Prélèvements Fonds « Efficacité énergétique »	CHF 400'000.-
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022, y.c. prélèvement	CHF 2'156'046.60
Solde à amortir au 31 décembre 2022	CHF 3'996'726.60

Domaines

La Municipalité, par sa Syndique et son Secrétaire municipal, a signé le 12 septembre 2023 l'acte définitif d'échange des parcelles concernant la STEP, à savoir la parcelle n° 90 qui appartenait à Gland et les parcelles n° 1689 et 405, l'une de Gland et l'autre de Luins, appartenant à M. Bertrand Barillier. Cette signature est donc faite et l'échange a eu lieu. Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2018, d'une taxe sur la plus-value au sens des art. 64 ss de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, il a été convenu que l'échange des parcelles susmentionnées serait exécutée avant l'entrée en vigueur définitive et exécutoire du Plan d'affectation, sur lequel il n'y a aucun doute puisque le Canton est également partie à cette nouvelle STEP. Cela implique donc l'abandon de la deuxième condition de l'acte initial d'échange conditionnel puisque l'approbation par le Canton coïncide avec l'entrée en vigueur rétroactive du Plan d'affectation.

Économie

- Conformément au préavis relatif aux travaux du Vieux-Bourg et à la partie économie pour laquelle le Conseil communal a alloué CHF 400'000.- pour l'aide aux commerçants, la Municipalité s'était engagée à donner aux Conseiller·ère·s les éléments à propos de ces aides. Après analyse, la Commission a, pendant l'été, alloué 2 aides de respectivement CHF 12'000.- et CHF 16'400.- à 2 commerçants directement impactés par les travaux.
- Les bons que la Commune a fait imprimer pour les différents commerces continuent évidemment de circuler et un passeport glandois, édition Vieux-Bourg, est en préparation pour essayer aussi d'un peu compenser les problématiques liées à ces travaux pour les commerçants.
- Les appels à candidature pour La Combaz et la déchèterie se terminaient à fin août. Les candidatures reçues sont en cours d'évaluation et les candidat·e·s ont récemment été reçu·e·s.
- Le Forum Nouvelle économie aura lieu le 9 novembre prochain. Il est toujours possible de postuler pour le Prix Nouvelle économie jusqu'au 1^{er} octobre 2023.

Sports

- Mme Séverine Badan, qui gérait la patinoire mobile depuis 5 ans, a souhaité se retirer un peu. Elle sera toutefois toujours présente, mais plus en tant que dirigeante, et c'est M. Stéphane Fener, qui travaillait déjà avec la précitée, qui reprendra l'exploitation de la patinoire mobile pour la ville de Gland à partir de novembre de cette année. Dans la mesure où Mme Séverine Badan et M. Stéphane Fener se connaissent bien et travaillent déjà ensemble, la continuation sera plus facile.

- Les travaux au centre sportif d'En Bord pour le padel tennis et le terrain E pour l'entraînement des gardiens ont débuté pendant l'été. En principe, les installations du padel tennis seront à disposition de la population à partir de début décembre 2023. Il s'agit de courts couverts, qui ne sont pas chauffés, mais sur lesquels on peut y jouer toute l'année. Quant au terrain d'entraînement des gardiens, il sera normalement utilisable dès le début du mois d'octobre 2023, en fonction de la météo et du gazon qui pourra y être mis.
- Le Tir de l'Amitié aura lieu le 23 septembre prochain.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le Plan d'affectation communal (PACom) est en bonne voie. Il y a juste un petit différend avec le Canton puisqu'il y avait 400 personnes de trop dans le potentiel constructible hors centre. Le Service de l'urbanisme et le mandataire ont réussi à diminuer à 12 personnes, mais cela n'est pas encore suffisant pour le Canton. Un recomptage et des calculs sont en train d'être effectués afin d'arriver, au niveau des personnes, le plus proche de zéro possible, mais il a bon espoir que ce PACom puisse arriver à terme et être présenté au Conseil communal au début de l'année prochaine.
- Concernant le Plan d'affectation (PA) Gare-Sud, tout est mis en œuvre pour arriver à le mettre à l'enquête cette année encore afin que les Conseiller-ère-s puissent l'avoir sur leurs tables également au début de l'année prochain, étant donné que c'est une parcelle communale, que c'est un investissement communal assez important et que c'est vraiment au centre de la localité.
- S'agissant du PA Mauverney, la Municipalité a eu présentation de ce qui est déjà fait et de ce qui reste à faire. Une étude paysagère doit encore être effectuée mais il a bon espoir que ce PA soit également mis à l'enquête cette année encore pour être présenté l'année prochaine au Conseil communal.
- S'agissant du bâtiment MB27, soit l'ancien WWF qu'il aime beaucoup appeler Midi 0, Mme la Municipale Jeannette Weber, qui le remplacera, aura à évaluer, avec le groupe d'évaluation, tous les appels d'offres qui auront été faits par un professionnel courant octobre. La demande de crédit devrait donc arriver au début de l'année prochaine sur les tables des Conseiller-ère-s. Cette fin d'année va donc être relativement calme mais le début de l'année prochaine s'annonce beaucoup plus chahuté. Il y aura également les travaux de surélévation, d'agrandissement ou de rénovation du collège de Mauverney. Avant cela, il y aura probablement l'agrandissement de la caserne des pompiers, qui est à bout touchant et qui sera probablement présenté lors de la séance du 12 octobre prochain ou de celle du mois de novembre 2023.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

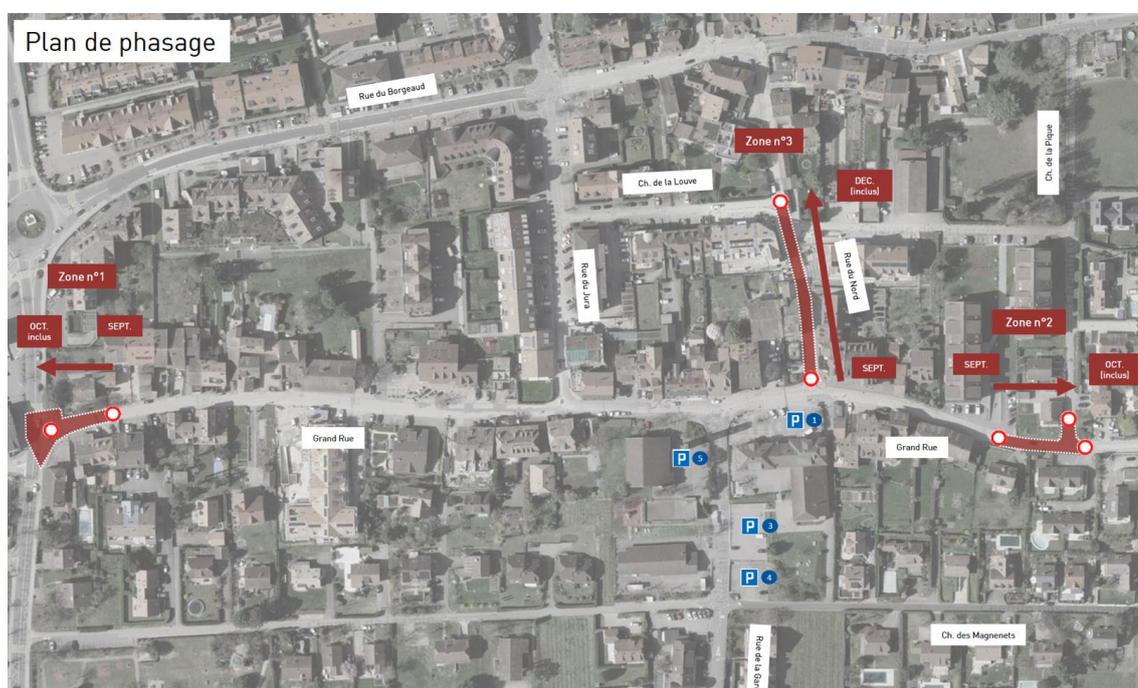
- La Fête du Chêne a eu lieu le 29 juin dernier, avec un temps magnifique temps, des enfants heureux et un public nombreux pour le cortège et la partie festive le soir aux Perrerets. Un grand merci à tous les bénévoles et à toutes les personnes qui ont rendu cette Fête du Chêne possible.
- Pour cette rentrée scolaire, 1'752 élèves au total ont rejoint les bancs de l'école, dont 1'222 pour le primaire et 530 pour le secondaire. Depuis 2 ans, il est constaté une hausse de fréquentation du restaurant scolaire de Grand-Champ par les élèves. La réalisation de la galerie l'année passée a permis d'accueillir les élèves du primaire sur cette mezzanine et de réserver le rez exclusivement pour les secondaires et les adultes. Mais, finalement, la hausse continue et la cohabitation difficile entre les 7P et 8P ne permet plus de garantir leur sécurité tant psychique que physique. L'obligation de prise en charge des élèves des 7P et 8P sur la totalité de la pause de midi a transformé le besoin d'une cantine scolaire en une structure parascolaire, au même titre qu'une Pause-Déj ou une UAPE. Il faut savoir que le temps de repas représente aujourd'hui seulement 15 % du temps de prise en charge, contre 85 % de temps d'activités qui doit pouvoir se dérouler en petits groupes, dans des espaces cloisonnés et sécurisés, tant en intérieur qu'en

extérieur. Une nouvelle solution devait dès lors être trouvée pour ne pas devoir plafonner les inscriptions. Depuis cette rentrée scolaire, les élèves de 7^{ème} sont accueillis au 2^{ème} étage du bâtiment F des Perrerets, ce qui permet un accueil mieux adapté et plus professionnel. Il en va de même pour les élèves de 8^{ème}, qui ont la galerie du Relax'Resto de Grand-Champ pour eux. La livraison des repas se fait toujours par l'entreprise Eldora, qui livre de toute manière les repas pour la Pause-Déj et l'UAPE dans ce même bâtiment aux Perrerets.

- Le flyer concernant « Gland ça marche ! » a été distribué dans les boîtes aux lettres de la population. Elle invite cette dernière à participer à ce rallye pédestre et à découvrir une sélection d'entreprises et d'institutions locales autour de Gare-Sud et de Gare-Nord. Les stands de nourriture et de boissons seront ouverts de 12h00 à 20h00. Donc rendez-vous à la place de la Gare le samedi 30 septembre 2023.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- S'agissant des travaux, dans le secteur du Vieux-Bourg, le nouveau plan de phasage est le suivant :



Sur la zone 1 (à gauche de l'image), la mise en séparatif du réseau d'assainissement est en cours sur ce secteur. La mise en place du réseau de chauffage à distance et des réseaux moins profonds comme l'eau et le gaz suivront. Ces travaux nécessiteront une traversée de l'Avenue du Mont-Blanc. Cette intervention, considérée comme délicate, débutera le 9 octobre et durera entre 4 et 5 semaines. Elle se fera en demi-chaussée de manière alternée, avec un feu de chantier.

Afin de sécuriser le réseau d'eau qui connaît quelques fuites au niveau de la Rue du Nord sur la zone 3 (à droite de l'image), une troisième équipe de travail est mise à disposition à partir du 19 septembre. Ainsi, dans les zones 2 et 3, soit Grand'Rue et Rue du Nord, le carrefour Rue du Nord/Chemin de la Louve sera fermé et il ne sera plus possible d'y transiter en véhicule. Quant au carrefour Grand'Rue/Chemin de la Pique, le transit ne sera également plus possible durant tout le mois d'octobre. Le transit automobile sur l'axe de la Grand'Rue est également maintenu fermé. L'accès aux riverains et aux commerçants est toutefois autorisé, et la circulation piétonne aux abords des zones de chantier est garantie en tout temps. Et les commerces restent bien sûr ouverts durant les travaux, il ne faut donc pas hésiter à aller y faire ses emplettes.

Le plan de déviation et de stationnement a été revu et celui-ci est disponible sur le site Internet de la Commune. D'autre part, elle rappelle que les riverains dont l'accès privé est rendu inaccessible sur une période prolongée peuvent toujours se rendre au guichet du Service de la population afin de bénéficier d'un macaron de stationnement.

- S'agissant de la Rue de la Gare, les travaux souterrains sont maintenant achevés, ainsi que le gros-œuvre en surface, c'est-à-dire l'élargissement du trottoir, la création des îlots de verdure et la pose des bordures. De même que la totalité du revêtement routier a été posée. Mais ces travaux ne sont évidemment pas terminés. La pose des revêtements définitifs sur le trottoir sera effectuée la semaine prochaine durant 2 jours. La formule d'enrobés qui a été choisie par la Municipalité pour le trottoir est le Périvoire de l'entreprise Perrin, qui présente une couleur beige et permettra de marquer de manière plus forte les espaces dévolus aux piétons.

À noter que l'instauration de la rue cyclable s'accompagnera d'une modification des priorités aux carrefours. La priorité de droite sera ainsi remplacée par une priorité donnée à la Rue de la Gare, donc à l'axe, ce qui signifie que les rues qui croisent la Rue de la Gare seront déclassées. Une signalisation provisoire est d'ailleurs en place pour sensibiliser les usagers à cette nouveauté.

L'inauguration de la mise en place de cette rue cyclable aura lieu le 2 novembre 2023. Cette manifestation, ouverte à toutes et tous, sera l'occasion de rassembler la population autour des stands d'animation et de petite restauration tenus par des acteurs locaux. Pour l'occasion, une partie de la Rue de la Gare sera fermée à la circulation. Les festivités débuteront à 16h30 et la partie officielle aura lieu à partir de 18h00. S'en suivra un moment convivial.

- Thématique environnementale : renforcement des berges de la Promenthouse : des travaux sont en cours et ont pour objectif d'améliorer le ruisseau en élargissant son lit, d'offrir des abris naturels à la faune aquatique et de créer une mare écologique pour renforcer la renaturation du secteur et ainsi favoriser la biodiversité.
- Les Conseiller·ère·s ont reçu sur leurs tables la charte des aménagements paysagers de la Ville. Il s'agit d'un nouveau document qui a permis à différents Services de collaborer, et cette charte répond à la volonté de la Municipalité d'agir pour minimiser l'impact sur les écosystèmes et sur le climat, et pour préserver également une bonne qualité de vie aux habitant·e·s de Gland. Elle s'adresse à toutes les personnes souhaitant agir sur les parcelles privées, qu'elles soient propriétaires, gestionnaires, professionnelles de la construction, architectes, promoteurs, locataires, etc. Concrètement, il s'agit d'un guide de bonnes pratiques pour réduire les îlots de chaleur, optimiser la gestion de l'eau, augmenter la biodiversité et préserver la qualité de vie. La charte est constituée de 10 thématiques débouchant sur des fiches-conseils, structurées par un rappel des règlements, mais contient aussi un glossaire, des liens utiles et des exemples concrets. Elle ne peut donc qu'encourager les Conseiller·ère·s à la lire, à en prendre note, à essayer d'appliquer ces fiches et à éventuellement la faire circuler autour d'eux·elles, ce que la Police des constructions fait déjà.

6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

- Mme Iulica Gorgoni, rapporteur de COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président rappelle que, en date du 28 août 2023, la Municipalité a présenté plusieurs amendements en raison de charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'élaboration du présent préavis.

Amendements proposés relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Budget 2023 + Préavis 43	Amendements proposés	Budget 2023 amendé
		CHF	CHF	CHF
130.3092.00	Frais de recherche en personnel	63'150.-	67'000.-	130'150.-
180.3657.30	Courses expérimentales	23'250.-	5'000.-	28'250.-
200.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	0.-	37'700.-	37'700.-
822.3656.00	Subventions pour "Efficacités énergétiques"	300'000.-	50'000.-	350'000.-
823.3656.00	Subventions pour Développement durable	216'600.-	50'000.-	266'600.-
Total			209'700.-	

Par conséquent, les amendements proposés par la Municipalité représentent au total une augmentation des charges de 209'700.-.

La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur les amendements proposés par la Municipalité, puis vote sur ces derniers, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'un ou l'autre des amendements proposés, les Conseiller-ère-s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non. Personne ne s'oppose à cette façon de procéder.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement présenté par la Municipalité (Compte 130.3092.00 - Frais de recherche en personnel, lequel augmente de CHF 67'000.- pour un montant total de CHF 130'150.-).
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Municipalité explique comment ces entreprises de recherche de personnel vont être plus efficaces qu'elle-même pour trouver des personnes qui ne sont pas disponibles sur le marché. Par ailleurs, est-ce un montant forfaitaire ou en fonction de la réussite de leur mandat ?
- Mme Christine Girod : répond que la recherche de personnel touche plusieurs secteurs. En ce qui concerne la recherche pour le Secrétaire municipal, cela a été d'une grande aide puisque cela a permis à la Municipalité de trouver véritablement la perle rare, et là c'était un montant forfaitaire. Concernant les postes plus techniques, la Municipalité s'aperçoit que là aussi il y a vraiment besoin d'aller chercher des gens, de travailler parfois avec des écoles ou d'élargir un peu les recherches. Il ne suffit plus de mettre des annonces sur JobUp ou dans la presse. Et puis ce sont des personnes qui sont forcément assez sollicitées, pour lesquelles il y a besoin d'une approche plus systématique, et dans ces cas-là, en général, ce n'est pas à la réussite mais plutôt à l'engagement où un certain pourcentage est prélevé selon le salaire qui est versé.
- M. Rasul Mawjee : relève qu'il y a 2 offres qui ont été effectuées par la Municipalité, lesquelles ont à chaque fois été refusées par les candidats. Connaît-on les raisons de ces refus ?

- Mme Christine Girod : répond que cela dépend du poste, mais il est vrai que cela peut venir de beaucoup de choses. Cela peut être pour des raisons personnelles liées aux horaires ou liées tout simplement à la nature du travail. Et puis cela peut aussi être des questions d'ordre salarial.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 35 oui, 6 avis contraires, 15 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le premier amendement présenté par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement présenté par la Municipalité (Compte 180.367.30 - Courses expérimentales, lequel augmente de CHF 5'000.- pour un montant total de CHF 28'250.-).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Par 46 oui, 2 avis contraires, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le deuxième amendement présenté par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le troisième amendement présenté par la Municipalité (Compte 200.3185.00 - Honoraires et frais d'expertises, lequel augmente de CHF 37'700.- pour un montant total de CHF 37'700.-).
- M. Rasul Mawjee : déclare que même s'il est membre de la COFIN et qu'il traite des problèmes de TVA, il n'a pas compris le pourquoi du comment de la chose. Il voit tout à fait la prise de position de M. Yves Froidevaux en début de séance et aimerait bien avoir quelques explications pour pouvoir statuer sur cet amendement.
- M. Gilles Davoine : répond que, comme cela est indiqué, le Tribunal fédéral (TF) a statué définitivement sur le fait que lorsqu'un secteur entier est soumis à la TVA, il est possible de récupérer la TVA sur notamment le paiement des infrastructures. À Gland, le secteur des sports a été soumis à la TVA en raison de la patinoire, cette dernière ayant une buvette et le chiffre d'affaires dépassant les CHF 100'000.-. Le problème est que l'Administration cantonale des impôts, donc le canton de Vaud, fait un peu la sourde oreille dans la mesure où quand bien même il y a un arrêt du TF qui parle de ce sujet et qui dit les choses assez clairement, elle n'a pas adapté ses pratiques, et pour l'instant la Commune a toujours un refus de sa part. La société PricewaterhouseCoopers SA est allée jusqu'au bout et a effectué les dépenses nécessaires pour aller jusqu'au TF et faire admettre cela. C'est cette société qui a signalé à la Commune ce point, qui n'aurait autrement jamais été vu dans la mesure où l'Administration n'a pas la possibilité de voir tout ce qui se passe. En outre, cet arrêt du TF n'a pas particulièrement été publié ou mis en évidence.

La société PricewaterhouseCoopers SA, qui sait maintenant le faire, propose donc, pour les honoraires mentionnés, d'aller justement auprès de l'Administration cantonale des impôts et de la faire plier sur ce point-là, de manière à ce que la Commune puisse récupérer toute la TVA qui, comme indiqué, est déjà importante au Service des sports par rapport à la patinoire mobile, mais aussi au niveau des infrastructures déjà existantes ou en partie construites, et dont il espère que le Conseil communal validera la suite dans le cadre du préavis municipal n° 45. Cela permettra quand-même à la Commune de récupérer un montant de l'ordre de CHF 400'000.-, d'où l'intérêt de dépenser cet argent pour en récupérer beaucoup plus, ce d'autant plus qu'il pense qu'il pourrait même y avoir du rétroactif, en tout cas sur les 5 dernières années. Il y a donc vraiment quelque chose à venir récupérer à ce niveau-là, et la Municipalité estime que, ne serait-ce que parce que c'est la société PricewaterhouseCoopers SA qui est allée chercher l'arrêt du TF et qui le lui a signalé, il est juste et correct d'engager cette société pour faire les démarches, étant précisé que, quoi qu'il en soit, la Municipalité n'est pas certaine d'avoir les moyens techniques et juridiques pour faire ces démarches à l'interne. Il espère ainsi avoir répondu à l'interrogation.

- M. Nicolas Pellet : a aussi une question qui ressemble à celle posée par M. Rasul Mawjee. Il a l'impression que l'on confond réduction de la déduction de l'impôt préalable et correction de la réduction de l'impôt préalable. En lisant le texte à ce sujet, il a eu le sentiment, en parlant de réduction de REDIP, qu'il y avait une subvention qui lui avait échappée dans le préavis municipal n° 45, préavis sur lequel le Conseil communal ne s'est d'ailleurs pas encore prononcé et raison pour laquelle il pense qu'il serait plus judicieux de refuser cet amendement puisque le Conseil communal ne s'est pas prononcé sur l'engagement des CHF 5,9 Mios pour la partie d'En Bord.
- M. Gilles Davoine : répète qu'il est question de récupérer la TVA payée, ce n'est pas plus compliqué que cela. En l'occurrence, des travaux ont déjà été effectués au centre sportif dans le cadre du préavis municipal n° 92, donc de toute façon il serait déjà possible de récupérer la TVA sur les CHF 2'955'000.- accordés dans le cadre de ce préavis. Que le préavis municipal n° 45 soit accepté ou non, de l'argent pourra déjà être récupéré, ce d'autant que, comme déjà dit, cela pourra certainement se faire de manière rétroactive sur les 5 dernières années. Et la Ville récupérera de toute façon plus d'argent que ce qu'elle va dépenser chaque année par rapport à la récupération de la TVA qu'il peut y avoir sur l'installation de la patinoire mobile. De toute façon il y a de l'argent à récupérer via la TVA, au vu de ce qui a été payé dans le secteur des sports toutes ces années. Auparavant, l'Administration fiscale disait qu'il n'était pas possible de récupérer la TVA, mais là il y a un arrêt du TF qui dit le contraire et un partenaire qui dit qu'il peut aller la récupérer pour la Ville puisqu'il l'a déjà fait pour quelqu'un d'autre.
- M. Samuel Freuler : a aussi trouvé que ce montant était un peu élevé, mais au vu des sommes en jeu, il enjoint les Conseiller-ère-s d'accepter cet amendement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 41 oui, 1 avis contraire, 15 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le troisième amendement présenté par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le quatrième amendement présenté par la Municipalité (Compte 822.3656.00 - Subventions pour "Efficacités énergétiques", lequel augmente de CHF 50'000.- pour un montant total de CHF 350'000.-).
- M. Raphaël Grandjean : souhaite présenter un sous-amendement et propose d'augmenter la proposition de la Municipalité de CHF 50'000.- à CHF 100'000.-, donc de mettre CHF 50'000.- de plus. L'année passée, le Conseil communal avait aussi accepté une augmentation de CHF 100'000.- pour soutenir les transitions énergétiques. Et il propose également, pour la ligne suivante, d'augmenter de CHF 50'000.- et de passer à CHF 100'000.- pour le développement durable. Cela avait aussi été fait l'année dernière et, pour lui, il est important de continuer à soutenir la transition énergétique, et ces 2 lignes de budget sont déjà extrêmement mangées à 99 % et 86 %. C'est pour cela qu'il enjoint les Conseiller-ère-s d'accepter les sous-amendement suivants :
 - un montant de CHF 100'000.- au lieu de CHF 50'000.- pour le compte 822.3656.00 Subventions « Efficacités énergétiques » pour l'enveloppe dédiée aux énergies renouvelables;
 - un montant de CHF 100'000.- au lieu de CHF 50'000.- pour le compte 823.3656.00 Subventions « Développement durable » pour l'enveloppe allouée aux assainissements énergétiques.
- Le président constate que M. Raphaël Grandjean propose des sous-amendements pour le compte désigné Subventions « Efficacités énergétiques » et pour le compte Subventions « Développement durable ». Conformément au Règlement du Conseil communal, la discussion sera d'abord ouverte sur le sous-amendement puis il sera passé au vote sur dernier, puis la discussion sera ouverte sur l'amendement proposé par la Municipalité puis un vote aura lieu sur celui-ci.

- M. Rasul Mawjee : entend bien le sous-amendement. L'amendement proposé par la Municipalité date d'à peine 10 jours. M. Raphaël Grandjean pense-t-il que la Municipalité a si mal réfléchi qu'il faut de nouveau ajuster le tir derrière ou peut-on lui faire confiance pendant un petit moment ?
- M. Raphaël Grandjean : pense que l'on peut tout à fait faire confiance à la Municipalité. L'année passée, cette dernière avait loupé cette proposition d'amendement, mais pour lui c'est une question de donner un signal politique fort au niveau de la population et de montrer la volonté du Conseil communal de soutenir la transition énergétique.
- Mme Christine Girod : remercie M. Raphaël Grandjean pour ce sous-amendement ambitieux et son engagement pour la transition énergétique. Elle pense que tout le monde a conscience qu'il faut travailler dans ce sens-là, et c'est d'ailleurs bien pour cela que la Municipalité est aussi active pour la promotion de ces aides pour la population. L'année dernière, ce n'était pas un oubli de la Municipalité, mais comme l'a expliqué M. le Municipal Gilles Davoine, l'outil d'amendement est quand-même assez nouveau dans cette législature et il est vrai que la Municipalité n'avait pas l'habitude de faire de cette façon. Mais cela avait été accepté et la Municipalité s'est finalement rendue compte qu'à la fin de l'année 2022 elle est arrivée en plein dans le tir avec l'amendement qui avait été accepté et il n'y avait pas besoin de plus de subventions.

Elle aimerait quand-même dire qu'au 31 août, le montant de CHF 178'000.- a été engagé pour le compte 823.3656 du développement durable, sur un budget de CHF 216'600.-. Si l'on regarde les projections, qui ne sont pas si évidentes à faire puisque l'on ne sait jamais qui va déposer des demandes, et si l'on garde quelque chose de linéaire, le montant total s'élèvera probablement à CHF 230'000.- ou CHF 235'000.-. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, le dépensé est de CHF 285'000.- pour un budget de CHF 300'000.-. D'après les statistiques et avec ce qui est imaginé, il n'est même pas sûr que ce montant soit dépassé. L'amendement proposé suffirait donc pour pouvoir assumer d'ici la fin de l'année.

Aujourd'hui, il est impossible d'avoir des projections stables. Cela est aussi un peu lié à la saisonnalité. En effet, il y a souvent plus de projets en début d'année, notamment au printemps, et un peu moins en hiver, où il y a plus de la concrétisation de projets, et cela est très arbitraire. Il est vrai que le fait d'augmenter le fonds du développement durable encouragerait certainement encore plus les propriétaires, mais il ne faut pas oublier aussi que ce fonds est quand-même là aussi pour alimenter des projets de l'Administration et respectivement des préavis que le Conseil communal vote. Elle ne souhaite pas s'opposer ou ne pas aller dans le sens de M. Raphaël Grandjean, c'est juste que le Conseil communal doit prendre conscience qu'à un moment donné il faut rester réaliste dans les demandes et dans l'argent mis à disposition via ces subventions, puisqu'à un moment donné ce qui est mis dans ces subventions ne peut pas être récupéré. Elle s'explique : aujourd'hui, on connaît le fonds énergétique, donc le fonds pour le développement durable, avec les comptes au 31 décembre 2022, mais ce n'est qu'au moment de la clôture des comptes 2023 que l'on aura les imputations réelles par rapport au fonds, c'est-à-dire ce qui a été prélevé par les préavis et par les différents Services pour des projets particuliers. Et il est vrai que l'on a cette visibilité-là en partie, mais pas à 100 %. S'agissant de l'efficacité énergétique, le fonds à fin 2022 était à CHF 1'571'000.-, avec un mouvement projeté à CHF 239'000.- avec ce qui est connu aujourd'hui, et elle insiste sur le « connu aujourd'hui ». Avec les différents amortissements ou prélèvements, ce fonds pourrait s'élever à CHF 1'864'000.-. Concernant le développement durable, le fonds est à CHF 1'271'000.- et l'on pourrait arriver à CHF 1'491'000.-.

Alors bien sûr que ce fonds existe, mais encore une fois celui-ci est aussi dédié à des projets communaux. Voilà ce qu'elle avait envie de dire par rapport à ce sous-amendement. Les calculs ont été faits en regard de l'expérience acquise maintenant depuis quelques années par rapport à ces subventions, et il lui semble que l'amendement déposé par la Municipalité devrait suffire à combler les besoins.

- M. Yves Froidevaux : ne va pas dire que l'on est en train de faire le travail de la COFIN, mais presque. Même si M. Raphaël Grandjean ne l'a pas soutenu tout à l'heure, il va le soutenir à son tour cette fois. Mme la Syndique Christine Girod a utilisé le conditionnel en disant que l'amendement de la Municipalité devrait suffire. Le sous-amendement proposé par M. Raphaël Grandjean ne veut pas dire que l'on va dépenser les CHF 50'000.- de plus dans ces 2 comptes. Les règles sont connues, les demandes arrivent, s'il n'y a pas besoin de cet argent supplémentaire, il ne sera pas utilisé, c'est un budget. Par contre, s'il n'y a pas assez d'argent, notamment pour les derniers mois, cela permettra d'avoir une marge de manœuvre qui permettra d'aller jusqu'au bout pour les soutiens. Donc ce que le Conseil communal est en train de voter n'est finalement pas une augmentation de budget de CHF 100'000.-, mais c'est la possibilité, pour la Municipalité, si le calcul de cette dernière venait à être légèrement erroné ou trop pessimiste ou optimiste – il ne sait pas dans quel sens il faut le dire – de terminer l'année avec des subventions. Il invite donc évidemment les Conseiller·ère·s à suivre les 2 sous-amendements proposés par M. Raphaël Grandjean.
- M. Gilles Davoine : répond que c'est un peu plus compliqué que cela malheureusement, c'est pour cela que la Municipalité se doit de faire des calculs les plus précis possibles. Parce que ce qui se trouve dans les fonds de réserve reste dans ces derniers et puis on va passer d'une année à l'autre sans que les fonds de réserve bougent. Alors que si l'on applique ce qui est dit, soit, par un préavis, de passer du fonds de réserve à une ligne du budget, et si cette dernière n'est pas entièrement dépensée à la fin de l'année, l'argent est perdu et ne retourne pas dans les fonds de réserve. C'est pour cela que la Municipalité essaie d'avoir un calcul le plus précis possible, et il pense que celui qui a été fait par l'Office du développement durable l'est en l'occurrence. Bien sûr que l'on remercie tous M. Raphaël Grandjean pour l'idée, pour la volonté, il le suit aussi sur le fait qu'effectivement cela laisserait des possibilités si jamais le calcul était erroné, mais il est essayé d'être précis pour ce motif-là, parce qu'en vérité si l'argent est sur les fonds, il restera sur les fonds et sera toujours à disposition. Si l'argent est transféré comptablement sur une ligne du budget, et bien comme toutes les lignes du budget non utilisées au 31 décembre 2023, cela retombe à zéro et il faudra recommencer en 2024. C'est donc pour cela que la Municipalité essaie d'être précise et que c'est peut-être délicat de mettre trop d'argent sur ces lignes de budget.
- M. Samuel Freuler : demande si cela signifie que si les fonds sont épuisés, la Municipalité refusera d'entrer en matière pour des subventions ? Ou pourra-t-elle, comme pour les autres lignes de compte, dépasser un peu en fin d'année ?
- Mme Christine Girod : répond qu'il est vrai qu'il y a une petite marge de manœuvre puisque le développement durable travaille avec des enveloppes. Ce n'est donc pas comptable, ce sont des enveloppes dans lesquelles la Municipalité décide de mettre un certain montant pour l'efficacité énergétique, un certain montant pour la mobilité ou bien encore pour les énergies renouvelables. Et ces enveloppes-là, qui sont globales et qui ne bougent pas, pourraient être modifiées sur décision de la Municipalité si cette dernière venait à constater qu'une enveloppe est en difficulté. Il serait dès lors possible, par ce biais-là, de donner un coup de pouce à l'une ou l'autre des enveloppes si cela est nécessaire.
- M. Raphaël Grandjean : a bien compris toutes les explications et en est satisfait. Il maintient toutefois sa proposition de sous-amendement et enjoint les Conseiller·ère·s de l'accepter afin justement de donner la possibilité à la Municipalité de soutenir plus de projets de transition énergétique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président précise qu'il sera d'abord passé au vote sur le sous-amendement puis sur l'amendement présenté par la Municipalité.

Décision

Par 26 oui, 24 avis contraire, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le sous-amendement présenté par M. Raphaël Grandjean.

- La parole est ouverte sur l'amendement de la Municipalité sous-amendé à CHF 100'000.-.
- Mme Christine Girod : enjoint les Conseiller-ère-s de soutenir cet amendement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, le Conseil communal accepte l'amendement présenté par la Municipalité amendé à CHF 100'000.-.

- La discussion est ouverte sur le sous-amendement d'ores et déjà présenté par M. Raphaël Grandjean visant à augmenter de CHF 100'000.-, au lieu de CHF 50'000.-, le compte 823.3656.00 Subventions « Développement durable » pour l'enveloppe allouée aux assainissements énergétiques.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur le sous-amendement présenté par M. Raphaël Grandjean.

Décision

Par 25 avis contraires, 24 oui, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le sous-amendement présenté par M. Raphaël Grandjean.

- La discussion est ouverte sur le cinquième amendement présenté par la Municipalité (Compte 823.3656.00 - Subventions pour Développement durable, lequel augmente de CHF 50'000.- pour un montant total de CHF 266'600.-).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'amendement présenté par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 amendé, soit :

- *d'accepter les amendements suivants représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'700.- :*

Compte	Désignation	Budget 2023 + Préavis 43	Amendements acceptés	Budget 2023 amendé
		CHF	CHF	CHF
130.3092.00	Frais de recherche en personnel	63'150.-	67'000.-	130'150.-
180.3657.30	Courses expérimentales	23'250.-	5'000.-	28'250.-
200.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	0.-	37'700.-	37'700.-
822.3656.00	Subventions pour « Efficacités énergétiques »	300'000.-	100'000.-	400'000.-
823.3565.00	Subventions pour « Développement durable »	216'600.-	50'000.-	266'600.-
Total			259'700.-	

- la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :	
Excédent de charges prévus au budget 2023	CHF3'387'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 43	CHF 279'500.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF - 20'600.-
Amendements proposés du préavis n° 43	CHF 259'700.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF-150'000.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 3'756'350.-

La séance est suspendue à 21h20 pour permettre aux Conseiller-ère-s de faire une pause. La séance est reprise à 21h30.

8. Préavis municipal n° 44 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour :

- **les travaux de surélévation et de rénovation du Collège;**
- **les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs**

• M. Arnaud Durand, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- Demande à la Municipalité de présenter un projet complet avant le début des travaux tant pour la bibliothèque que pour la patinoire et le parking à vélo.
- Demande à la Municipalité la mise en place du projet « Zone 30 » dans le périmètre du site de Grand-Champ en parallèle des travaux.
- Demande à la Municipalité de communiquer régulièrement avec tous les acteurs concernés et impactés par les travaux.
- Demande à la Municipalité de transmettre au Conseil communal sa vision à court, moyen et long terme des intentions et des objectifs de cette dernière en lien avec le développement des complexes scolaires.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

• M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapport de la COFIN, présente tout d'abord l'amendement présenté par la COFIN, soit :

- Afin de pouvoir débattre librement de la nécessité de garder une patinoire mobile en cas de construction de la patinoire permanente projetée à un horizon 2024-2025, la COFIN propose de supprimer du présent préavis le poste prévu pour le déménagement de la patinoire mobile, à savoir CHF 130'500.- plus divers et imprévus de 5 %, soit un total de CHF 137'025.- TTC.

Il rappelle ensuite le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La COFIN suggère d'éviter d'engager des frais pour la création d'un parking vélo provisoire et de réaliser uniquement l'investissement définitif lié au déplacement de l'infrastructure actuelle prévue dans le cadre du préavis 19/2022.

Il lit enfin les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis amendé.

- La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement proposé, les Conseiller·ère·s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- M. Yves Froidevaux : a une question concernant la cour. D'abord, pourquoi cette dernière ne fait-elle pas partie de l'étude préalable ? Il ne peut que regretter que l'on ne puisse pas faire l'ensemble du projet aujourd'hui avec une diminution des nuisances pour les élèves qui aurait été intéressante. Dans le préavis, il est mentionné « *étude pour le réaménagement de la cour intérieure d'ici début 2025* ». Est-ce que ce sont les études qui sont d'ici début 2025 ou est-ce le réaménagement de la cour qui se fera en même temps que les travaux ? Serait-il possible de renseigner les Conseiller·ère·s à ce sujet ? S'agissant de la proposition qui est faite de ne pas faire un parking provisoire pour les vélos, si la Municipalité ne veut pas voir des vélos partout, il pense que dans la mesure où les travaux vont durer quasiment 2 ans, ce n'est pas une bonne idée de ne pas prévoir une structure temporaire. Beaucoup d'élèves se rendent à l'école en vélo, certains élèves n'habitent pas tout près et n'ont pas obligatoirement le droit à l'abonnement de bus.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que l'aménagement de cette cour va demander pas mal d'idées, un concours d'aménagement paysager sera organisé avec passablement de différentes variantes, c'est la raison pour laquelle, dans le timing, il était préférable de dissocier et de mettre uniquement le montant des études dans ce préavis pour pouvoir avancer avec l'aménagement du bâtiment et la surélévation. Il est vrai que les travaux dans la cour vont être planifiés en 2025, mais c'est pour arriver à la fin des travaux avec un bâtiment scolaire et une cour qui seront complètement remis au goût du jour. Et puis après il ne restera plus qu'à aménager le complexe où se trouvent le théâtre et les salles de gym. Mais c'est vrai que c'est une volonté de ne pas perdre encore 6 ou 8 mois pour faire le concours de l'aménagement de la cour.

S'agissant des vélos, il est vrai que cela dépend essentiellement du préavis concernant la construction du bâtiment qui se trouve sur la Rue du Collège. Donc tant que les abris à vélos actuels pourront être conservés, il est évident qu'ils le seront. Par contre, le bâtiment qui est prévu et pour lequel l'enquête est terminée va complètement enlever et détruire toutes ces places de parc situées en face du collège de Grand-Champ, et là il faudra très certainement faire un parking provisoire en attendant de pouvoir faire quelque chose de définitif suite à l'étude de la cour et, bien évidemment, de la patinoire mobile.

- M. Samuel Freuler : déclare que ce n'était clairement pas la volonté de la COFIN de priver les enfants d'un parking provisoire, mais l'idée était d'optimiser les constructions. Parce que les 44 places qui sont prévues dans ce préavis le sont uniquement pour le nombre d'élèves supplémentaires, alors que le parking actuel est sous-utilisé. C'était cela l'idée de la COFIN. Par ailleurs, le montant pour créer le nouveau parking est déjà attribué dans le préavis municipal n° 91 sauf erreur, et la COFIN voulait éviter de faire des dépenses à double.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la COFIN visant à supprimer du préavis le poste prévu pour le déménagement de la patinoire mobile, à savoir CHF 130'500.- plus divers et imprévus de 5 %, soit un total de CHF 137'025.- TTC.
- Mme Léonie Wahlen : invite les Conseiller·ère·s à refuser cet amendement. Elle ne voit pas l'utilité de revenir avec un autre préavis pour une somme qui n'est certes pas très importante, d'autant plus qu'effectivement on ne sait pas où en sera la patinoire permanente, mais elle doute qu'elle sera déjà construite d'ici 2025. Donc même si un nouveau préavis sur la patinoire venait à être déposé rapidement, il n'y aura rien en 2025. Cela ne coûte donc rien de laisser le

poste prévu pour le déménagement de la patinoire mobile et de faire confiance à la Municipalité pour ne pas dépenser le montant y relatif s'il n'y en a pas besoin. Mais elle ne voit vraiment pas l'utilité de débattre sur un amendement comme cela, et elle pense qu'à un moment donné il faut arrêter. Il y a assez d'amendements présentés ce soir pour ne pas en rajouter inutilement.

- M. Thierry Genoud : remercie Mme Léonie Wahlen pour ses propos, parce que c'est exactement ce qu'il voulait mettre en avant. Il est présumé qu'il y aura une patinoire en 2024-2025, tout le monde serait content si cela arrive. En 2025-2026, la patinoire mobile ne pourra pas rester sur le terrain où elle se trouve actuellement puisque celui-ci sera obligatoirement mis à disposition pour l'agrandissement du collège et sera nécessaire pour permettre le projet de surélévation. Il ne suffit donc pas de dire que l'on souhaite garder la patinoire éphémère, encore faudra-t-il la déménager. L'apport des infrastructures sera nécessaire, comme l'apport de l'eau et des égouts notamment, de même que l'aplanissement d'un terrain si un endroit déjà plat n'est pas trouvé. Ce montant de CHF 137'500.- en 2025 est uniquement là pour donner la possibilité de mettre la patinoire éphémère quelque part. Il est vrai que le lieu n'est pas encore décidé mais plusieurs pistes ont été évaluées par la Municipalité. Même s'il y a déjà le terrain prévu, s'il y a déjà la patinoire et si le Conseil communal ne veut plus de cette patinoire éphémère, un budget devra automatiquement passer à l'approbation pour l'exploitation et la mise en place de cette patinoire. Et il est vrai que cela concerne uniquement les infrastructures liées à cette patinoire éphémère. Il engage donc vraiment les Conseiller·ère·s à ne pas accepter cet amendement.

- M. José Caiano : pense qu'aujourd'hui tout le monde a la volonté de conserver cette patinoire éphémère, mais il pense qu'il est important de soutenir l'amendement présenté par la COFIN, parce que comme l'a rappelé la Municipalité, personne ne sait où va aller cette patinoire et les Conseiller·ère·s vont à nouveau se retrouver, dans quelques mois, peut-être dans une année ou dans 2 ans, avec un préavis qui va à nouveau dépasser ce budget. La responsabilité des Conseiller·ère·s n'est pas de voter sur des chiffres dont il·elle·s n'ont aujourd'hui aucune idée à quoi cela correspond. Il est demandé à la Municipalité de déterminer un endroit et de donner des chiffres précis parce que tout le monde a la volonté de garder cette patinoire.

- M. Thierry Genoud : n'est pas du tout d'accord avec M. José Caiano, parce que ces chiffres ne sont pas sortis d'un chapeau, ce sont des chiffres qui ont été calculés et qui sont nécessaires au déménagement de cette patinoire éphémère, que tout le monde veut conserver. Mais il peut dire que personnellement, si la patinoire fixe est magnifique, la patinoire éphémère devra être remise en cause. Personnellement, il trouve qu'il faudrait la placer à côté de la patinoire fixe, mais c'est son avis et il ne sera pas là pour défendre cette position, mais il pense que la Municipalité a aussi l'intention de donner à sa population la possibilité de patiner. Mais il ne faut pas venir dire que ce sont des chiffres qui ont été évalués comme cela, que l'on ne sait pas ce que c'est. Bien sûr que les Conseiller·ère·s savent à quoi cela correspond, il vient de l'expliquer. C'est notamment pour l'évacuation des eaux usées, parce qu'il y aura forcément un ou 2 WC, des lavabos, des vestiaires, et il est vrai que c'est essentiellement uniquement pour amener les énergies et évacuer de la patinoire ce qui doit l'être. Donc qu'on ne vienne pas lui dire que les Conseiller·ère·s ne savent pas de quoi il s'agit.

- M. Samuel Freuler : déclare que personnellement, au vu de l'engagement de la Municipalité à ne pas engager ces fonds avant d'avoir consulté le Conseil communal sur une nouvelle patinoire mobile, il encourage les Conseiller·ère·s à refuser cet amendement. Ainsi, la COFIN retire l'amendement présenté.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le préavis tel que présenté par la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 44 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour :

- les travaux de surélévation et de rénovation du Collège;
- les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs,

tel que présenté, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 25'152'100.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 25'152'100.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de la ventilation double flux du 3^{ème} étage, le remplacement des fenêtres des étages existants, des automatismes du bâtiment (CO2, réglage chauffage) et des appareils à haute performance énergétique par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 971'350.- dans le fonds de réserve « Efficacités énergétiques » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement;
- IV. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'installation de panneaux photovoltaïques par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif jusqu'à concurrence de CHF 378'850.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via la rubrique 823 du compte de fonctionnement.

9. Préavis municipal n° 45 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord

- Mme Véronique Villaine, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Nicolas Pellet, rapporteur de la majorité de la COFIN, rappelle tout d'abord le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La majorité de la COFIN souhaite que l'entretien des installations existantes (terrain de beach-volley, par exemple) soit réalisé en priorité, avant d'engager de nouvelles sommes pour de nouvelles installations, avec le montant accepté du préavis n° 92/2021 de 2021 qui n'a pas encore été engagé à ce jour.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la minorité de la COFIN, rappelle tout d'abord le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La minorité de la COFIN souligne le manque de professionnalisme qui a régi à l'établissement du premier préavis n° 92/2021 (devis sommaires, absence de certains postes de coûts). Elle regrette aussi le manque d'information au Conseil communal autour des dépassements de coûts par rapport au préavis initial, plus particulièrement ceux en lien avec les installations électriques et le changement de standing de la « buvette » du stand de tir. De ce fait, elle émet le vœu que la Municipalité en tire les enseignements à l'avenir, en étant plus rigoureuse sur l'estimation des coûts des préavis d'investissement futurs, éventuellement par le biais d'un crédit d'étude, et que la Municipalité tienne davantage informé le Conseil communal lorsque de significatifs dépassements de coûts s'avèrent inévitables.

Il lit ensuite les conclusions de la minorité de la COFIN recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a lu avec attention ces rapport, qui disent en vérité tous la même chose par rapport au bâtiment lié au stand de tir. Et il est vrai que ce bâtiment, qui au départ pouvait être assimilé à une installation sportive et qui était une buvette pour le stand de tir, a évolué entre les 2 préavis pour devenir quelque chose décrit par la suite comme une sorte de second refuge communal. Il pense que c'est une excellente idée de faire en sorte que des bâtiments ne soient pas uniquement destinés à une seule entité mais qu'ils puissent bénéficier à l'entier de la population. Mais force est de constater que cet élément est effectivement passé d'une installation sportive à quelque chose qui ne l'est plus vraiment, comme cela a été relevé par notamment la majorité de la COFIN. La Municipalité a également entendu et lu qu'il y avait un vrai souhait de toute part de séparer ce bâtiment et d'avoir des préavis différents entre les installations sportives et cette idée, qui reste excellente pour la Municipalité, d'avoir effectivement un bâtiment communautaire.

Prenant acte de cela, la Municipalité souhaite proposer, sous la forme d'un amendement, de ne pas réaliser la buvette du stand de tir dans le cadre des préavis n° 92/2021 et 45/2023. Il précise que c'est dans le cadre de ces préavis, parce que cette buvette est nécessaire pour la société de tir Le Chêne et donc la Municipalité va effectivement devoir revenir rapidement avec quelque chose et s'y engage. Il ne s'agit dès lors pas d'un abandon, que cela soit bien clair, mais cela permettra de traiter séparément les 2 objets. La Municipalité propose donc de modifier les conclusions du préavis municipal n° 45 avec la déduction du montant de CHF 1'173'100.- correspondant aux coûts concernant vraiment le bâtiment du stand de tir en lui-même, puisque des travaux ont déjà eu lieu et que certains travaux doivent encore être effectués au niveau du stand de tir, et ces travaux ne seront pas déduits. Il s'agit vraiment du montant précis lié au bâtiment du stand de tir, et cela amènera donc à l'acceptation par le Conseil communal, s'il le veut bien, d'un crédit non plus de CHF 2'924'600.- mais de CHF 1'751'500.-. Il y a encore plusieurs choses à dire sur ce montant. En effet, comme les Conseiller ère-s l'on vu et comme cela a été accepté dans le préavis municipal n° 43/2023, la Municipalité a la ferme volonté de faire déduire la TVA de ce montant-là et du montant précédant du préavis n° 92/2021, et un montant d'environ CHF 350'000.- pourrait certainement être déduit par la suite de ces CHF 1'751'500.-. En outre, des subventions vont également pouvoir être récupérées et, aux dernières nouvelles, les choses évoluent. En effet, entre le fonds du sport vaudois et le Canton avec le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), qui subventionnent certaines installations, la Ville va pouvoir récupérer 25 % sur le pumtrack, 25 % sur le skatepark, 25 % sur le beach-volley et 25 % sur le street workout. Il y a donc encore un montant assez important qui va ensuite être subventionné et qui va pouvoir permettre de réduire ce montant à finalement quelque chose qui ne devrait plus qu'être à environ CHF 1 Mio par rapport à ce qui est annoncé ici.

Maintenant, pour quelles raisons la Municipalité ne souhaite pas vraiment séparer le tout et revenir avec 2 préavis comme cela est proposé ? Parce que cela ferait perdre énormément d'argent et de temps. Il précise, pour que cela soit clair pour tout le monde, que s'agissant des prix mentionnés, il y a certes eu des cafouillages au départ, il s'en est expliqué, il s'en est excusé, il fait son *mea culpa* à ce sujet. Et la Municipalité entend bien la volonté de faire des crédits d'étude, elle ne se fera plus reprendre, il y aura des crédits d'étude afin qu'elle soit certaine des montants dès le départ, c'est sûr. Ce couac passé, il faut bien comprendre que les montants mentionnés sont ceux qui ressortent d'un appel d'offres de marchés publics. La Municipalité a choisi la solution la plus économiquement avantageuse et ces prix sont les bons, ni trop chers, ni trop bon marché. Il ne faut pas confondre les couacs du début avec ce qu'il y a maintenant. Actuellement, il s'agit du juste prix des installations. La Municipalité a pris le plus économiquement juste des soumissionnaires et a d'ailleurs un contrat forfaitaire signé qui est engagé pour le padel tennis et le terrain d'entraînement des gardiens dont il a déjà parlé, et qui pour le reste est évidemment conditionné à la décision du Conseil communal. La Municipalité ne peut bien sûr pas dépenser de l'argent qu'elle n'a pas, donc si le Conseil communal refuse le

préavis, ce contrat forfaitaire, qui est signé, tombe. Et dans l'éventualité où il faudrait faire un nouveau contrat forfaitaire, et bien ce sera plus cher car les prix continuent d'augmenter et les conditions ne seraient plus les mêmes. Si quelque chose doit être changé, il faudra refaire le permis de construire, qui lui est actuellement en force, il faudrait le cas échéant repasser par les marchés publics, refaire tout l'appel d'offres et refaire travailler le Service des infrastructures et de l'environnement – qui a mené l'appel d'offres initial – sur à nouveau la même chose. De nombreux avantages seraient perdus, notamment celui de l'installation de chantier qui est déjà en place, parce que si l'entreprise doit repartir pour revenir par la suite, et même si la Municipalité présentait un préavis sur les installations sportives lors de la prochaine séance du Conseil communal, ce serait trop tard et beaucoup d'argent serait perdu. Le timing a été fait pour que cette entreprise reste sur place après les travaux pour le padel tennis. Et de l'argent serait évidemment perdu sur l'élargissement de la Route du Lavasson. Le Conseil communal a demandé plus de moyens de mobilité, et il y a maintenant cet élargissement pour lequel la Commune bénéficie de prix avantageux grâce à la société Rentimmo qui construit un immeuble à l'angle et qui va devoir maintenant faire ces travaux si la Commune veut bénéficier de cette synergie. Donc à ce niveau-là aussi cela coûterait beaucoup plus cher. Et puis il y a aussi un petit détail, c'est que le Canton toque quand-même régulièrement à la porte de la Municipalité pour lui dire qu'il n'y a rien sur le terrain des Pommiers et que si rien n'est fait, ce terrain redeviendra de la zone agricole, ce que la Municipalité veut évidemment éviter. Mais pour pouvoir éviter cela, il faut d'abord remplir En Bord, ce que fait ce préavis, et il faut aussi aller rapidement par rapport à cet élément-là.

Donc l'idée est vraiment de faire 2 préavis distincts – la Municipalité a bien compris – et de séparer le bâtiment du stand de tir, puis de voter sur ce préavis qui concerne maintenant uniquement les installations sportives, dont le périmètre n'a pas grandi, qui reste le même et qui a déjà été validé. Il y a certes quelques ajouts, comme celui d'environ CHF 109'000.- concernant la mobilité que le Conseil communal a voulue, celui de CHF 26'000.- concernant des aménagements de tennis extérieurs qui ont été souhaités, et celui de CHF 24'000.- concernant le cabanon de pétanque. Ce n'est pas cela qui élargit le périmètre, ce dernier s'élargit énormément avec le stand de tir. Il est vrai que le bâtiment du stand de tir représente un montant de CHF 1'173'100.-. Par contre, sur les installations sportives, le montant ne bouge pas, c'est celui que le Conseil communal a déjà voté. Il n'y a finalement pas de raison de remettre cela en cause, ce d'autant que cela a déjà été validé et que la Commune perdrait énormément d'argent si elle devait revenir avec un préavis pareil. Il pense donc vraiment que, comme cela a été dit par la minorité de la COFIN, la population n'a pas à subir ces couacs-là et cette extension du stand de tir qui est apparue et qui fait que cela a effectivement un peu modifié la donne. On est dans un cadre où actuellement la population grandit et on lui doit des installations sportives dignes de ce nom, et il y a vraiment un beau projet à En Bord. Plusieurs associations sportives sont complètes et doivent d'ailleurs refuser de nouveaux membres ou des enfants, donc autant avoir des installations à En Bord. Dans le cadre du volley-ball par exemple, le VBC La Côte n'accepte plus de nouveau membre. Au moins, avec les terrains de beach-volley, les gens pourront aller jouer à l'extérieur et pourront également organiser des tournois. Il y a donc là vraiment quelque chose à offrir à la population maintenant. On a les bons prix, tout est en place, les marchés publics ont été fait, le permis de construire a été obtenu, il y a les avantages de l'entreprise qui est déjà sur place, et il invite donc vraiment les Conseiller·ère·s à accepter ce préavis tel que la Municipalité va l'amender à la fin de son intervention.

Il souhaite juste ajouter un dernier point. Il ne peut pas être d'accord avec le fait que la Municipalité n'aurait pas écouté la population. Quand la Municipalité fait un sondage sur Smart City, qu'elle met vraiment le paquet, il y a environ 500 personnes qui répondent et c'est magnifique. En réalité, c'est beaucoup sur 14'000 habitant·e·s. Concernant le sondage sur En Bord, 120 personnes de la population générale ont dit à la Municipalité ce qu'elles pensaient de ces installations. Des tables de ping-pong ont été ajoutées parce qu'il a été dit à la Municipalité que cela serait bien, et c'est déjà vraiment beaucoup en vérité par rapport à ce que l'on peut obtenir comme résultat. Ensuite, la Municipalité travaille avec les associations sportives, qui lui donnent des retours. Le pumptrack ou le padel tennis prennent une ampleur incroyable et les 2

terrains de padel tennis ne seront pas suffisants, la Municipalité le sait très bien parce qu'elle étudie quand-même le milieu. Le Canton favorise le pumptrack, invite toutes les communes à en installer et, pour ce faire, prête un pumptrack mobile aux différentes communes vaudoises. Mais ce dernier est complet pour les 2 prochaines années. Il s'agit donc vraiment d'éléments dont la Municipalité peut garantir qu'ils sont souhaités par la population et qu'ils vont fonctionner. En outre, les éléments de street workout permettent aussi à la population qui n'a pas forcément les moyens de se payer un abonnement de fitness d'avoir au moins des éléments de ce type-là au centre sportif. Il y a donc eu une recherche à ce sujet et la Municipalité n'est pas du tout en train de faire quelque chose au hasard. Si la Municipalité devait revenir avec un préavis, ce qui serait extrêmement dommage pour les raisons expliquées, elle reviendrait avec exactement la même chose, parce qu'elle est absolument convaincue de la nécessité de cela. Et d'ailleurs les différents services des sports des autres communes, comme par exemple Lausanne, ont déclaré qu'un centre sportif comme celui-là serait vraiment quelque chose d'exceptionnel.

Donc vraiment, pour la population, il remercie les Conseiller·ère·s de faire bon accueil à l'amendement présenté par la Municipalité puis de voter pour les installations sportives qu'il·elle·s ont finalement déjà validées lors du préavis précédent.

L'amendement présenté par la Municipalité est le suivant : de ne pas réaliser la buvette du stand de tir dans le cadre prévu du préavis n° 92/2021 et du préavis n° 45/2023 et de modifier la conclusion du préavis en ce sens que le crédit passerait de CHF 2'924'600.- à CHF 1'751'500.-.

- La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la Municipalité et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement proposé, les Conseiller·ère·s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non. Personne ne s'oppose à cette manière de faire.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.

- M. Rasul Mawjee : remercie la Municipalité pour la présentation de son amendement. En effet, si 2 rapports ont recommandé de ne pas accepter le préavis, c'est parce que le Conseil communal a le droit d'avoir un projet complet, de savoir si c'est une buvette ou une salle communautaire, et le fait de traiter cette dernière à part permettra d'avoir tous les détails. Ce n'est pas aux Commissions techniques et des finances à présenter le projet que la Municipalité a prévu. Le montant d'environ CHF 1'700'000.- correspondrait aux CHF 850'000.- de dépassement notamment pour les lampadaires, soit un triplement du prix, et à CHF 1 Mio environ pour la partie sportive et les aménagements complémentaires. Pour lui, le nouveau montant de CHF 1,7 Mios correspondrait à quelque chose qu'il soutiendra et il remercie la Municipalité de continuer sur sa lancée. Cela permettra aussi de répondre à son postulat pour l'accès à En Bord.

- M. Michel Girardet : déclare qu'il était dans la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 92/2021 et il avait été extrêmement enthousiasmé, comme tous les autres membres de cette Commission à l'époque, par ce magnifique projet. Il est vrai qu'il avait été très virulent, aussi bien en séance de Commission qu'en séance de groupe, par rapport à la façon dont ce préavis avait été déposé. Des explications ont été données et il remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de ce qui a été dit en retirant la buvette. Par conséquent, même s'il y a effectivement un dépassement malgré tout assez important sur les infrastructures, il soutiendra quand-même ce préavis, d'autant plus qu'il y a aussi des éléments nouveaux qui sont nécessaires, notamment la réponse au postulat de M. Rasul Mawjee. Donc en ce qui le concerne il change d'avis et, compte tenu de la position de la Municipalité, il soutiendra ce préavis.

- Mme Angelita Galvez : a juste une question à la Municipalité concernant le début des travaux du précédent préavis qui devaient débiter en juillet 2021. Elle aimerait savoir ce qui a fait que ce projet ait pris autant de retard puisque l'on est 2 ans après la date prévue du début des travaux.

- M. Gilles Davoine : répond que certains travaux ont débuté assez rapidement, notamment les fameux travaux d'éclairage des terrains de football, qui sont maintenant depuis un certain temps en LED, cela a coûté assez cher pour être magnifique, mais c'est fait depuis longtemps. Le cyclo-cross est aussi déjà effectué. Là on est en train de finaliser le terrain d'entraînement des gardiens et le padel tennis qui, comme il l'a dit, sera prêt fin novembre ou début décembre. Des travaux ont donc déjà été réalisés, mais il est vrai que cela a pris du temps, essentiellement en raison des marchés publics et de l'appel d'offres qui était quand-même compliqués, il n'y a pas toujours toutes les ressources nécessaires non plus au sein de l'Administration pour pouvoir faire cela rapidement dans la mesure où il y a beaucoup d'autres choses actuellement. Comme déjà dit, c'est le SIE qui a géré cela. Et les travaux du Vieux-Bourg par exemple et les nombreuses activités du SIE font que cela ne va pas toujours aussi vite qu'on le voudrait. Il y a énormément de travail mais pas toujours toutes les personnes à disposition malheureusement. Cela explique, au niveau des marchés publics, que cela prend toujours un certain temps avant d'avoir le retour, ce qui est le cas aujourd'hui et c'est pour cela que les travaux pour le padel tennis et le terrain d'entraînement des gardiens ont pu commencer puisqu'il y a maintenant un contrat forfaitaire signé, il n'y a donc plus de surprise. La suite des travaux se fera vraiment dans l'enchaînement. L'idée est justement de pouvoir garder l'installation de chantier et l'entreprise sur place puis, dès que le padel tennis sera terminé, les travaux que le Conseil communal aura bien voulu accepter ce soir pourront débiter.
- M. Pierre-Alain Bringolf : déclare qu'en tant que membre ayant établi le rapport de minorité de la COFIN qui, il le rappelle, avait accepté le préavis tel que présenté, et en son nom personnel – il n'a pas parlé avec ses 2 collègues mais il pense qu'ils devraient se joindre à lui – il accepte la proposition d'amendement présentée par la Municipalité et, tout comme M. Rasul Mawjee et les membres de la Commission technique, il enjoint les Conseiller·ère·s à accepter cette nouvelle version du préavis amendé.
- M. Evan Lock : a trouvé assez bizarre que, dans les 2 rapports qui sont contre ce préavis, tout le monde est en fait pour la nouvelle buvette et les nouvelles exploitations sportives. Mais personne ne veut voter cela. Il sera ensuite discuté sur la proposition d'amendement, mais il se demande pourquoi séparer les 2 choses ? Il est vrai qu'il y a une explosion de prix, c'est clair, mais le Conseil communal a voté il y a 2 ans pour avoir ces installations et cette nouvelle buvette ou local communautaire qui, il le précise, a toujours été dévolue à la population. Ce n'est pas tout à coup dans le préavis n° 45 que l'on s'est dit que cette buvette allait aussi être allouée à la population, c'était déjà prévu dans le préavis municipal n° 92/2021. Il y a juste effectivement le standing de la buvette qui a changé, qui est beaucoup plus chère il l'accorde, mais le Conseil communal est là aussi pour amener quelque chose à la population et puis tout le monde est d'accord pour le faire. Donc allons-y, votons oui.
- Mme Véronique Villaine : déclare qu'effectivement, en tant que 1^{er} membre de la Commission technique, ce point a été évoqué avant d'arriver à cette conclusion. Les membres de cette Commission ont beaucoup réfléchi pour savoir s'il·elle·s allaient proposer un amendement allant dans le même sens que celui proposé par la Municipalité, soit de retirer le prix du refuge. La Commission a beaucoup discuté avec le stand de tir en la personne de M. Pascal Riesen, qui ne prend pas la parole ce soir mais qui a beaucoup parlé pendant la séance de Commission, qui nous exprimait le besoin du club de tir d'avoir un local où ils pouvaient garder leurs armes à vue, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas besoin de ranger leurs armes pour aller boire un verre pour ensuite les redéballer. Le refuge tel qu'il est proposé, à partir du moment où il n'est plus collé vraiment au stand de tir, ne va de toute façon pas répondre à la question du club de tir puisqu'ils seront obligés de sortir du local, de se rendre dans un autre local, même s'il est à 50 mètres, et ils seront obligés d'emballer leurs armes. Donc quoi qu'il arrive, cette buvette sous cette forme ne répond pas à leurs besoins qui est vraiment de pouvoir se poser sans devoir à chaque fois ranger leurs armes. Alors M. Pascal Riesen la corrigera si elle dit une grosse bêtise, mais c'est ce qu'elle a compris. La Commission a également réfléchi à amender le montant du refuge, comme la Municipalité le propose. Partant de là, il y a effectivement CHF 1 Mio qui est parti en lumière. Et l'un des reproches fait par la Commission est que les Conseiller·ère·s n'ont pas été informés au fil de l'eau d'un dépassement de CHF 400'000.- prévus

à CHF 1,5 Mios. Bon, certes, c'est fait, c'est payé, elle ne va pas revenir dessus. Elle engage donc les Conseiller-ère-s à accepter l'amendement présenté par la Municipalité et ensuite à accepter le préavis, parce qu'effectivement tout le monde est convaincu qu'il faut continuer avec le sport, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la Municipalité, qui propose de ne pas réaliser la nouvelle buvette du stand de tir dans le cadre des préavis n° 92/2021 et n° 45/2023, et de modifier la conclusion du préavis municipal n° 45 en diminuant le crédit de CHF 2'924'600.- à CHF 1'751'500.-.
- M. Evan Lock : remercie la Municipalité pour cet amendement, même s'il estime que ce n'est pas une bonne idée. Il trouve cela inutile de séparer les 2 choses, même pour les raisons évoquées. Il y a un bon projet pour la buvette, il y a une salle communautaire, et il serait dommage de devoir revenir avec un autre projet, voire le même plus détaillé, alors que les 2 Commissions auraient pu poser les mêmes questions que celles qui vont probablement être posées dans le nouveau préavis. Cela va coûter certainement un peu plus cher, du temps sera perdu, même si ce n'est pas trop grave, mais il estime que, comme avant, il faut voter le préavis tel que présenté et refuser cet amendement.
- M. Michel Girardet : s'étonne quand-même que M. Evan Lock prenne la parole. Comme il est membre de la société de tir, n'aurait-il pas dû se récuser plutôt que de prendre la parole, vu que c'est le seul maintenant qui intervient pour refuser cet amendement ? En demandant de revenir avec un nouveau préavis pour la buvette pour laquelle, comme l'a très justement expliqué Mme Véronique Villaine tout à l'heure, il y a des choses qui n'ont pas l'air bien claires, cela ne signifie pas que la Municipalité doit forcément revenir avec un préavis d'un montant de CHF 1'273'000.-. Afin que ce nouveau projet puisse être bien étudié, il faudrait avoir plusieurs variantes, avec 2 ou 3 projets, c'est ce que demande la Commission technique.
- M. Rasul Mawjee : remercie M. Evan Lock pour son intervention. Il relève juste que les préavis qui sont présentés au Conseil communal ne présentent pas le projet de la nouvelle salle communautaire/buvette et que le Conseil communal n'a pas vu ce projet. Seules la Commission technique et la COFIN y ont eu accès, et il est de droit au Conseil communal de voir ce projet en détail, de recevoir les informations, et d'avoir l'appréciation des différentes Commissions à ce sujet. Voilà la raison du refus, cela n'a rien à voir avec des questions de pratique ou de vouloir faire la leçon à quelqu'un, c'est simplement de décider, d'entériner et de valider quelque chose qui est présenté correctement aux Conseiller-ère-s, à qui il demande donc d'accepter l'amendement présenté par la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

À une très large majorité, 3 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'amendement présenté par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 45 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord, amendé soit :

- *d'accepter l'amendement présenté par la Municipalité visant à ne pas réaliser la nouvelle buvette du stand de tir dans le cadre des préavis municipaux n° 92/2021 et 45/2023;*

- I. d'accorder un crédit de CHF ~~2'924'600.-~~ 1'751'500.-;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~2'924'600.-~~ 1'751'500.- et à entreprendre les travaux.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

10. Préavis municipal n° 46 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au jeudi 28 septembre 2023, à 20h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 47 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de :

- **rénovation énergétique du Temple Saint-Paul et de la salle de paroisse;**
- **restauration du campanile.**

- La séance est fixée au mercredi 20 septembre 2023, à 19h00, à la Sacristie du Temple Saint-Paul, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney et M. Thierry Genoud. La secrétaire suppléante donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Regina Bovet, GDG – M. Steve Binggeli, GDG – M. Roger Hemberger, PLR – M. Bernard Kaeslin, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Commission technique se penche sur la raison pour laquelle il n'y a pas d'isolation des murs. En effet, dans le cadre du préavis sur Grand-Champ, il avait été expliqué qu'il y avait beaucoup plus de fenêtres que de murs et qu'il était donc inutile d'isoler les murs, et il lui semble que c'est exactement le contraire s'agissant du Temple. Pourquoi n'isole-t-on donc pas les murs d'une façon ou d'une autre pour améliorer l'efficacité énergétique ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 48 relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE

• La séance pour la Commission technique est fixée au mardi 26 septembre 2023 à 19h30, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Gilles Davoine. La séance pour la COFIN est fixée au jeudi 28 septembre 2023 à 20h00. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Pascal Riesen, UDC

Membres : M. Jean-Luc Nicolet, GDG – M. David Mayer, GDG – M. Dominique Pernet, PS-
Les Vert-e-s – Mme Léonie Wahlen, PLR,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : a une question concernant l'organisation de la Commission des finances (ci-après : COFIN). Cette dernière a rendez-vous pour les préavis municipaux n° 46 et 48 à la même heure, mais pas au même endroit. Les 2 séances se font-elles en même temps ou l'une d'entre elles se fait-elle avec la Commission technique ?
- Mme Véronique Villaine : aurait quelques questions pour la Commission technique, à savoir :
 - Le local proposé à l'achat pour une UAPE ne semble pas présenter des caractéristiques favorables à une telle structure. C'est un espace presque entièrement vitré et les enfants seraient donc à la vue de tous. L'entrée du local donne directement sur l'Allée du Commune, qui est une allée sur laquelle il y a de la circulation, même si cette dernière est faible. En outre, il n'y a pas d'espace extérieur dédié à cette UAPE, qui ne se trouve pas non plus près des écoles.
 - Une autre question plus technique concerne le local en lui-même, qui est dans une PPE. Les copropriétaires doivent-ils accepter l'arrivée d'une UAPE et, dans l'affirmative, l'accord a-t-il déjà été discuté et garanti ? Comme l'affectation devrait être changée, cela est-il prévu dans le règlement de cette PPE ou non ?
 - Une grosse somme d'argent a été dépensée pour le quartier communautaire de La Combaz, pour l'achat d'un bâtiment et pour la création d'une salle communautaire. À Eikenøtt, il n'y a toujours rien, il n'y a toujours pas de salle communautaire. Cet espace pourrait-il soit être utilisé par cela, soit partagé entre l'UAPE et l'association communautaire d'Eikenøtt ? Dans quelle mesure cette association a-t-elle été consultée ? Lui a-t-on demandé si elle pouvait éventuellement être partie prenante dans ce projet ?
- M. Samuel Freuler : déclare, s'agissant de la remarque faite par Mme Léonie Wahlen, que la COFIN organise ses rendez-vous avec la Municipalité de son côté et que les informations quant aux dates des séances qui sont inscrites sur les préavis ne sont pas forcément pertinentes.
- M. Michel Girardet : relève que le préavis mentionne que ce local est vide depuis déjà 3 ans, qu'il est impossible à louer et qu'il y a un engagement de l'association du Colibri confirmé pour 16 ans, mais il aimerait savoir sous quelle forme cela est fait. Est-ce vraiment un bail ferme et sûr, ou est-ce juste un engagement oral ? Il pense que c'est une bonne chose puisqu'en 15 ans ce local serait amorti, mais sous quelle forme cet engagement a-t-il été fait, de manière que si un problème venait à être rencontré ce local ne se retrouve pas vide pendant des années ?
- Mme Carine Koller : si elle a bien compris, le local se trouve au cœur d'Eikenøtt, soit un quartier sans voiture, et elle se demande comment vont être organisées la dépose et la récupération des enfants, sachant que les voitures ne peuvent pas y accéder. Va-t-il y avoir de gros embouteillages dans les rues parallèles (Perroude, Molard, etc.) ? Qu'est-il prévu à ce niveau-là ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux »

- Le président passe la parole à M. Marc Morel pour le développement de sa motion.
- Le président rappelle le code procédural en vigueur. Le Conseil communal doit dès lors, dans un premier temps, statuer sur la recevabilité du projet de motion puis se pencher dans un second temps sur le fond du projet de motion et sa prise en considération ou non. Le président ouvre dès lors la discussion sur la recevabilité du projet de motion proposé. La parole est à qui veut bien la prendre.
- Mme Léonie Wahlen : aimerait demander au groupe PS Gland si ce n'est de reporter cet objet, ou en tout cas de le transformer en postulat. Les groupes n'ont pas eu le temps d'en discuter en séance de préparation, et il lui semble important de pouvoir discuter d'une motion, qui est quand-même un sujet important, au sein des groupes respectifs. Et en tout cas, elle aimerait bien que cette motion soit transformée en postulat si elle n'est pas reportée à la prochaine séance du Conseil communal.
- M. Yves Froidevaux : précise tout d'abord, pour répondre à Mme Léonie Wahlen, que l'adoption du Règlement du personnel est de la compétence du Conseil communal, qu'une motion est effectivement possible et que cela respecte le Règlement du Conseil communal (ci-après RCC). Par contre, il pourrait être proposé le renvoi de cette motion en Commission, ce qui permettrait une discussion au sein de cette dernière et au sein des groupes. Les motionnaires accepteraient ce renvoi et invitent donc les Conseiller·ère-s, au lieu d'accepter immédiatement ce texte ce soir, de le renvoyer en Commission pour une discussion à la prochaine séance.
- Mme Léonie Wahlen : pense que c'est un bon compromis d'accepter que cette motion soit renvoyée en Commission, cela lui convient.
- M. Steve Binggeli : a une petite demande à la Municipalité. Il lui semble que Mme la Syndique Christine Girod avait annoncé, en fin d'année dernière, que la Municipalité allait présenter cette année un projet de nouveau Règlement du personnel. Il imagine que c'est quelque chose qui est déjà dans le pipeline de la Municipalité. Cette dernière pourrait-elle amener quelques précisions ? Parce que si elle a déjà un projet sous le coude, il s'interroge un peu par rapport à la temporalité de la demande avec ce qui a déjà été annoncé.
- Mme Christine Girod : remercie la groupe PS Gland pour ce travail acharné, elle a bien entendu. Blague à part, elle a quand-même quelques remarques à formuler et M. Steve Binggeli a mis le doigt sur l'un des éléments qu'elle voulait rappeler au Conseil communal. Elle avait effectivement informé ce dernier que le Règlement du personnel est actuellement à l'étude et que les travaux ont débuté à l'interne. Elle a peut-être été un peu trop optimiste quant à la présentation de ce Règlement cette année, mais cela n'empêche que le travail a commencé. Le nouveau Secrétaire municipal a pris ses fonctions il y a maintenant un mois, et la Municipalité attendait pour bien sûr l'intégrer dans les discussions pour pouvoir aller de l'avant. Sur ce point, elle aimerait préciser aussi que la Commission du personnel fera évidemment partie aussi des discussions. C'est non seulement une obligation, mais c'est aussi une méthode de travail qui convient parfaitement à la Municipalité et, dans ce sens-là, cela respecte aussi la vision des motionnaires.

Il est vrai qu'un certain nombre de points mentionnés dans cette motion rejoignent tout à fait les axes de travail que la Municipalité a retenus. Elle a presque envie de dire que quasiment 100 % pourraient faire l'objet et feront l'objet en tout cas des axes de travail que la Municipalité va étudier. Mais les Conseiller·ère·s auront bien compris que ce n'est pas le 100 %. Il y a malgré tout certains points sur lesquels il sera compliqué d'entrer en matière.

Le caractère contraignant d'une motion est évidemment aussi une préoccupation. Pour qu'une motion soit vraiment faite dans les meilleures conditions possibles, il faut déjà être sur la même longueur d'onde dès le départ et, en sachant que la Municipalité a déjà commencé le travail, elle a un petit point d'interrogation par rapport au déroulement et à la prise en compte de la motion.

La Municipalité est par ailleurs un peu surprise malgré tout de quelques considérations et de affirmations citées dans le texte et de cette image que les motionnaires brossent de la Commune au travers de cette motion. En effet, il lui semble que la Municipalité a toujours été ouverte pour répondre en transparence aux questions concernant la gestion des ressources humaines. Lorsqu'il a été parlé des résultats Logib ou dans le cadre du préavis sur les locaux par exemple, la Municipalité a donné toutes les informations possibles, il n'y a pas de choses cachées par rapport aux Ressources humaines (RH) et à son développement. La Municipalité est également à disposition pour notamment expliquer ses demandes en termes d'ETP, et dans ce sens-là elle trouve un peu étonnant les remarques faites. Mais il est vrai que le domaine des RH est quand-même particulier. Il touche la personnalité des collaborateur·trice·s et le respect de la confidentialité qu'il faut absolument avoir à l'esprit, et puis il y a peut-être des choses que la Municipalité ne peut pas dire, et cela les Conseiller·ère·s le comprendront aisément.

Pour la Municipalité, la motion telle qu'elle est présentée est malgré tout assez délicate, encore une fois par rapport à ses affirmations et à ce climat que l'on perçoit quand-même de la vision que les motionnaires ont de la gestion. La motion est teintée de considérations qui sont vraiment discutables pour la Municipalité et il est vrai qu'elle ne porte pas du tout la vision de cette dernière. Néanmoins, la Municipalité sera attentive aux débats du Conseil communal et espère vraiment pouvoir travailler en collaboration avec les Conseiller·ère·s et non pas dans une forme d'opposition déjà dès le départ.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président rappelle la marche à suivre pour le traitement d'une motion.
- M. Yves Froidevaux : ne sait pas quel article du RCC le président utilise pour la procédure qu'il décrit, qui lui semble très compliquée. L'art. 73 RCC dit qu'après avoir entendu l'auteur, la Municipalité et le Conseil, le Conseil communal statue soit en renvoyant la motion à une Commission si un cinquième des membres le demande, soit en renvoyant directement la motion à la Municipalité par un vote à la majorité simple. Il ne faut pas savoir si c'est recevable ou non, cela n'existe pas. Comme le groupe PLR demande à avoir plus de temps pour en discuter, la proposition est de voir si un cinquième du Conseil communal soutient le renvoi à une Commission, c'est tout.
- Le président est absolument d'accord avec M. Yves Froidevaux et le remercie pour ces détails.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue à une très large majorité, soit par plus d'un cinquième des membres présents, une Commission technique chargée de préavis sur la prise en considération de cette motion sera nommée.

14. Postulat de M. José Caiano, Mme Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie »

- Le président passe la parole à M. José Caiano pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président rappelle que selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal, ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Décision

Par 30 oui, 20 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG intitulé « La Glandoise : Une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »

- M. Tommaso Solimine, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La Commission technique souhaite inciter la Municipalité à aller de l'avant avec les signalétiques des itinéraires piétons pour un montant de moins de CHF 20'000.-.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare que si la réponse aurait pu effectivement être plus complète, il propose finalement d'approuver la réponse de la Municipalité. Certaines choses l'agacent un peu et il a l'impression que l'on va un peu dans l'infantilisme en disant aux gens qu'il faut les prendre par la main pour aller se balader et sortir du centre-ville. La réponse de la Municipalité précise bien que, depuis la gare, en un kilomètre on est en dehors de la Ville. Et toute la Ville est entourée de zones boisées et de magnifiques chemins. Il suffit d'aller dans les bois de la Lignière, où depuis peu de temps la Gland Spring Run est balisée. Depuis la gare, on peut partir en direction des Toblerones ou aller sur le golf où il y a un magnifique parcours. Il croit qu'il y a vraiment largement de quoi faire pour se balader sans aller encore plus loin, sans devoir dire aux gens que l'on va faire le tour de la Ville sur des chemins en bitume ou sur des trottoirs, ce qui n'est à son avis pas forcément le plus joli. Il pense qu'il est bien plus intéressant de sortir de la Ville et d'aller dans les zones boisées que de vouloir absolument faire un parcours autour de la Ville. C'est pourquoi, en ce qui le concerne, la réponse de la Municipalité lui convient tout à fait et il invite les Conseiller-ère-s à la soutenir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts, ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG.

16. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Canicule en classe »

- Le président passe la parole à Mme Carine Koller pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

17. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « 1^{er} Août : pour que la fête soit encore plus belle »

- Le président passe la parole à Mme Carine Koller pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité va répondre à cette interpellation séance tenante. Elle remercie Mme Carine Koller pour ce retour très intéressant. La précitée indique que la Municipalité ne tient pas compte des remarques constructives faites chaque année. Elle la remercie d'indiquer de quoi il s'agit, parce qu'elle n'a pas eu de retour de sa part, sauf avant ce soir. Pour une prochaine fois, il faudrait faire remonter les retours aux personnes concernées.

Pour l'édition 2023, la Municipalité a investi un peu plus de CHF 1'000.- pour la décoration, soit le double de ce qui avait été mis l'année précédente. Cet investissement a permis à la Commune d'acheter des drapeaux et des chaînes de lampions, ainsi que des drapeaux pour la cantine et la place de fête. Elle précise que l'intérieur de la cantine était magnifiquement décoré aux couleurs de tous les cantons suisses. La voirie avait également du matériel déjà existant, lequel a évidemment également été utilisé. Bien sûr que, pour l'édition 2024, cette décoration sera encore développée, et cela a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une demande de budget au sein du Service concerné.

S'agissant des chiffres et les prises de contacts que la Municipalité a pu avoir avec les 2 stands cités par Mme Carine Koller, il faut savoir que le stand thaïlandais a fait un bénéfice de plus de CHF 3'000.- et que celui des crêpes a pour sa part fait un bénéfice de plus de CHF 4'000.-. Ces 2 stands, qui sont présents depuis plusieurs années, ont tous les 2 confirmé que leurs chiffres d'affaires était en constante augmentation depuis qu'ils sont conviés à la Fête nationale. Le choix des stands est effectué par le Comité de pilotage (ci-après : CoPil) pour cette fête du 1^{er} Août et le but est évidemment de ratisser le plus large possible pour en avoir un peu pour tous les goûts, en essayant aussi de rester local, mais ce n'est évidemment pas pour décevoir les gens, c'est plutôt pour essayer de contenter un maximum de personnes. Il y a quand-même une affluence assez forte durant ces 2 journées de fête pour la population, et il est évident que pas tout le monde va se contenter des saucisses, même si le stand dédié a l'air d'être efficace, comme Mme Carine Koller l'a souligné dans son interpellation.

En outre, il faut savoir que les stands, dont celui de la raclette, sont tenus par l'USLG et que les personnes qui y travaillent sont toutes des bénévoles qui ne sont pas des professionnels, mais elles s'investissent pour la Commune et leurs sociétés locales. Souvent, le 31 juillet, les gens travaillent encore jusqu'en fin de journée. L'année prochaine, il leur sera donné des puissances supplémentaires et il faudra certainement faire appel à une société électrique de la région pour amener des générateurs supplémentaires. Mais toujours est-il que la Municipalité est bien consciente que tout est perfectible et fera au mieux.

Le feu d'artifice est un sujet très intéressant. Il est aussi vrai que, depuis 2019, la Municipalité a fait le choix de ne plus faire de feu d'artifice et, comme l'a relevé Mme Carine Koller, c'est évidemment pour des questions de protection de la nature et de protection contre le bruit. Mais il ne faut pas oublier aussi que le feu d'artifice a été pendant plus de 20 ou 25 ans bien présent dans la tradition glandoise du 1^{er} Août grâce à l'appui des sapeurs-pompiers, qui eux passaient bien plus qu'une journée entière à tout préparer et une journée entière à tout démonter le lendemain. Il y a donc aussi un investissement très fort qui avait été demandé aux pompiers et il s'agit-là d'une considération à ne pas oublier. Toujours est-il que refaire un feu d'artifice, alors que manifestement toutes les communes sont plutôt en train de chercher d'autres alternatives, comme le fait la ville de Gland depuis 2019, n'est évidemment pas un choix que la Municipalité va suivre. Par contre, le CoPil a discuté de ce fameux mapping qui a eu lieu pendant 3 ans – puisqu'il y a eu une année Covid au milieu – et là aussi le CoPil a décidé de ne pas réitérer cette animation et est en train de réfléchir avec le réalisateur pour voir s'il serait possible de proposer quelque chose de nouveau et d'inédit, quelque chose de peut-être plus humain ou de plus interactif, mais interactif dans les échanges entre les personnes et non pas interactif dans le sens « connecté ». Et là aussi elle est d'accord avec Mme Carine Koller, un petit sondage à la population via le site Internet de la Commune devrait pouvoir être organisé assez rapidement.

Elle espère avoir répondu aux questionnements de Mme Carine Koller et à cette interpellation.

- Le président demande à Mme Carine Koller si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Carine Koller : répond qu'elle est globalement satisfaite. Bien sûr que pour la raclette, qui était d'ailleurs très bonne, elle sait que ce sont des bénévoles qui tiennent le stand, mais elle parle bien d'amélioration. S'agissant des 2 autres stands, tant mieux s'ils ont fait du chiffre en plus, mais elle a constaté que la plupart des gens ayant acheté de la nourriture dans ces stands ont jeté leur assiette après avoir goûté la nourriture. Il y a donc peut-être quand-même quelque chose à faire de ce côté-là. Concernant le feu d'artifice, elle sait bien à quoi elle s'expose en parlant de cela, que ce soit d'un point de vue écologique où cela pose certains problèmes, mais elle a aussi entendu beaucoup de monde dire « ah ben moi je vais aller dans les communes où il y a encore un feu d'artifice ». Si c'est une volonté de la population, peut-être qu'une autre façon de le faire qui convienne à tout le monde pourrait être trouvée, que ce soit économiquement, écologiquement ou de façon sécuritaire. Elle ne dit pas que c'est obligatoirement ce que veut toute la population, mais peut-être faudrait-il lui poser la question et voir ce qui pourrait être fait dans ce sens-là. Elle remercie en tout cas la Municipalité pour ses réponses.
- La discussion est ouverte.
- M. Aurélien Joye : a quelques questions complémentaires concernant la fête du 1^{er} Août. Pourquoi la zone publique pour les feux d'artifice a-t-elle été déplacée aux Perrerets alors qu'il y a un champ à côté du feu de joie ? En tant que sapeur-pompier, il estime que la sécurité autour du feu de joie devrait être beaucoup plus forte, parce qu'il y avait des enfants quasiment dans le feu.
- Mme Christine Girod : répond volontiers à M. Aurélien Joye. Concernant la zone de tir, il semblait important pour le CoPil de pouvoir l'isoler pour des questions de bruit et de sécurité, puisque, sur le terrain de Grand-Champ, il y a maintenant des Portakabin qui sont placés là où se trouvait avant la zone de tir. Dans sa réflexion, le CoPil a pensé utiliser la zone des Perrerets, qui est un peu séparée et qui se prêtait finalement bien à ces tirs. Il est vrai que c'est un sujet

que le CoPil a repris dans son debriefing et il s'est rendu compte qu'il y a peut-être une autre zone qui pourrait être utilisée pour l'année prochaine. Ce point sera donc corrigé.

La question du feu de joie a également été discutée dans le cadre du debriefing du CoPil. L'emplacement qui était prévu était aussi peut-être trop proche des équipements, ce qui a donné des sueurs froides à quelques pompiers qu'elle connaît bien, mais le CoPil avait été informé qu'il y aurait suffisamment de monde pour surveiller le feu. Il est vrai que ce qui n'était pas prévu est que, au moment où le feu a été allumé, il s'est mis à souffler très fort et elle reconnaît que cela aurait pu être problématique, mais cela sera corrigé.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

18. Interpellation de M. David Mayer intitulée « Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale de nos jeunes »

- Le président passe la parole à M. David Mayer pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

19. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Pour un registre public des intérêts et participation des membres de la Municipalité. Quelle est la position de notre Exécutif ? »

- Le président passe la parole à M. David Mayer pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

20. Nomination d'un·e membre de la Commission d'aménagement du territoire

Suite à la démission de Mme Noémie Villois, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Roger Hemberger.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Roger Hemberger est élu membre de la Commission d'aménagement du territoire.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

21. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole à qui veut la prendre, le président invite les Conseiller·ères, au terme de cette séance qui certes a été un peu longue, à partager un verre de l'amitié et un moment convivial avec la Municipalité, à la santé de M. le Municipal sortant Thierry Genoud.
- M. Evan Lock : souhaite juste revenir sur l'interpellation de Mme Carine Koller concernant le 1^{er} Août. On nous dit qu'il ne faut pas faire de feu d'artifice pour protéger la nature et parce que c'est polluant. Pourquoi, à ce moment-là, ne pas supprimer le feu de joie, parce que le feu pollue aussi et du coup les pompiers pourraient faire autre chose et seraient moins occupés. Il faut donc mettre cela dans le sondage, on supprime le feu et c'est bon.
- Mme Christine Girod : déclare qu'il tient à cœur à la Municipalité de donner aux Conseiller·ère·s un message et déclare ce qui suit :

« Membre du groupe GDG, Thierry Genoud, qui a annoncé sa démission, est entré au Conseil communal en 2002. Très rapidement déjà comme Conseiller communal, il a été très investi dans sa tâche, notamment – je m'en souvient parfaitement – sur le dossier des Tuillières qui nous occupait à cette époque-là. Et élu ensuite en 2006 à la Municipalité, Thierry a consacré les 17 années qui allaient suivre au dicastère « Bâtiments et urbanisme ». Thierry Genoud est un collègue municipal engagé, dynamique et très attaché à la défense de ses équipes et de ses dossiers. Thierry a souvent été un moteur pour faire avancer des projets municipaux. On se souvient de son engagement dans la création du quartier d'Eikenøtt, le développement et la planification des UAPE, le volet scolaire avec la réfection du collège des Perrerets ou encore le projet de notre gare de Gland et son passage sous-voie, pour ne citer que quelques sujets. On n'oublie pas non plus les fameux pots rouges, qui eux ont fait couler beaucoup d'encre ! Merci Thierry.

Mais surtout, il ne faut pas l'oublier, Thierry a été le moteur au sein de son Service dans la mise en œuvre de notre Cité de l'énergie, lorsque Gland a été certifiée en 2013 pour la première fois. Dans ce cadre, il a soutenu de nombreux projets liés à la transition énergétique et des projets novateurs comme notamment ThermorésÔ ou EnergeÔ, sociétés dans lesquelles il siégeait au Conseil d'administration.

Personnalité connue loin à la ronde, expérimentée, et dont les compétences ont été d'une grande aide dans les décisions du collège municipal, Thierry aura manifestement, pour reprendre un mot qu'il utilise souvent, marqué son passage à la Municipalité de Gland.

Au nom de la Municipalité, je tiens à t'adresser, Cher Thierry, nos remerciements pour ton investissement et ta fidélité pour le service à la population, tes sacrés coups de gueules parfois aussi, mais toujours avec respect, avec fair-play et la courtoisie qui te caractérise. L'heure des choix a sonné pour toi, et nous respectons ta décision. La Municipalité aura l'occasion de fêter Thierry autour d'un repas que l'on va partager avec lui et on lui offrira aussi un cadeau, mais ce soir j'ai déjà une petite attention, mais c'est plus sous forme d'un clin d'œil que j'aimerais te remettre un petit présent. On te souhaite plein succès dans la suite de tes projets et on se réjouit de te recroiser dans les rues de Gland à chaque occasion.

Merci de votre attention. »

- M. Thierry Genoud : déclare ce qui suit :

« Merci à tous pour les bons moments que l'on a passés ensemble, parce qu'on se rappelle uniquement des bons moments. Si je reviens un peu en arrière et essaie de penser à comment j'en suis venu à la politique – ce qui ne m'intéresse absolument pas c'est la politique politicienne – et c'est grâce au GDG. Manifestement, sans le GDG, je pense que je ne serais jamais ici parmi vous.

Il y a aussi une autre personne qui m'a permis d'avoir du temps, parce que pour être municipal à Gland il faut du temps, et c'est ma fille bien évidemment, qui regarde l'émission et à qui je fais un petit clin d'œil, qui est venue donner de son temps puisqu'elle a repris le bureau familial et c'est vrai que c'est grâce à elle que j'ai pu venir dans cette superbe tâche et faire énormément de belles choses dans cette Commune. Alors comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, il y a encore énormément de choses à faire, donc c'est vrai que si je n'avais pas eu un petit événement particulier, dû à ma fille bien évidemment puisqu'elle est en congé maternité depuis vendredi passé, j'aurais probablement encore fait 10 ans sur cette chaise parce qu'il y a encore d'énormes projets à mener, et ça je compte sur vous véritablement pour avoir un peu d'audace et soutenir ces projets.

Donc merci infiniment pour tous ces bons moments, j'en garderai un souvenir absolument gigantesque et super sympa, donc longue vie à ce Conseil communal, et puis surtout que la vie continue à prospérer comme elle a prospéré ces 17 dernières années.

Merci à vous. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 12 octobre 2023 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

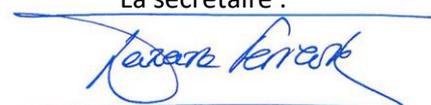
La séance est levée. Il est 23h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

 Sébastien Bertherin



La secrétaire :

 Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux ».
3. Postulat de M. José Caiano, Mme Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie ».
4. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Canicule en classe ».
5. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « 1^{er} Août : pour que la fête soit encore plus belle ».
6. Interpellation de M. David Mayer intitulée « Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale de nos jeunes ».
7. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Pour un registre public des intérêts et participation des membres de la Municipalité. Quelle est la position de notre Exécutif ? ».

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland